JUILLET 1983

PLAN DE GESTION

Parc de la Jacques-Cartier

PLAN DE GESTION

PARC DE LA JACQUES-CARTIER

DOCUMENT DE TRAVAIL

MINISTÈRE DU LOISIR,
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

PARC DE LA JACQUES-CARTIER, D.G.O.R.
SERVICE POLITIQUES ET PROGRAMMES, D.G.P.A.P.

JUILLET 1983

AVANT-PROPOS

Le plan de gestion de la Jacques-Cartier est un document qui s'adresse d'abord aux gestionnaires responsables de l'administration du parc et aussi à tout le personnel impliqué dans le processus de gestion des parcs, tant au niveau de la planification, de l'organisation, de l'exécution que du contrôle.

Il peut aussi servir à informer le public sur les orientations générales qui prévaudront à l'avenir pour toutes les activités et services offerts au parc de la Jacques-Cartier.

Le plan de gestion représente donc un outil de travail au service des gestionnaires. Lors de sa rédaction, il permet un temps d'arrêt où l'on considère le parc dans son ensemble pour obtenir une vue globale de son devenir, à court, moyen et long termes.

Dans le processus de planification des parcs, il semblait manquer un outil essentiel au niveau de la gestion. Il existait déjà le plan directeur d'aménagement lequel définit quels seront les équipements proposés pour un tel type de parc. Par contre, au niveau de la gestion de ces aménagements, les questions demeuraient souvent sans réponses. Un mandat nous a donc été confié pour définir comment se ferait la gestion des équipements au parc de la Jacques-Cartier.

Le présent document propose une solution à la nécessité de faire le lien entre l'aménagement d'un parc et sa gestion. (Le tableau suivant situe le plan de gestion dans le processus de gestion d'un parc).

Le plan de gestion a été bâti en tenant compte des données du plan directeur d'aménagement et de celles du plan quinquennal de développement.

C'est un document qui se veut souple et révisable puisqu'on doit tenir compte des impondérables inhérents à tout processus administratif.

Comme premier document, nous avons réalisé le Plan de gestion de la Jacques-Cartier qui peut être considéré comme un plan-type. Ce document sera suivi d'un Guide de rédaction qui sera rédigé en tenant compte des commentaires de tous les intéressés. Le guide tiendra compte aussi de la diversité des parcs québécois, tant par leur superficie, leur situation que leur classification.

Les auteurs du présent document ne prétendent pas vous présenter une recette miracle qui règlera tout problème d'opération mais ils souhaitent vous proposer cet outil de travail que vos commentaires contribueront sans aucun doute à améliorer.

PROCESSUS DE GESTION DES PARCS

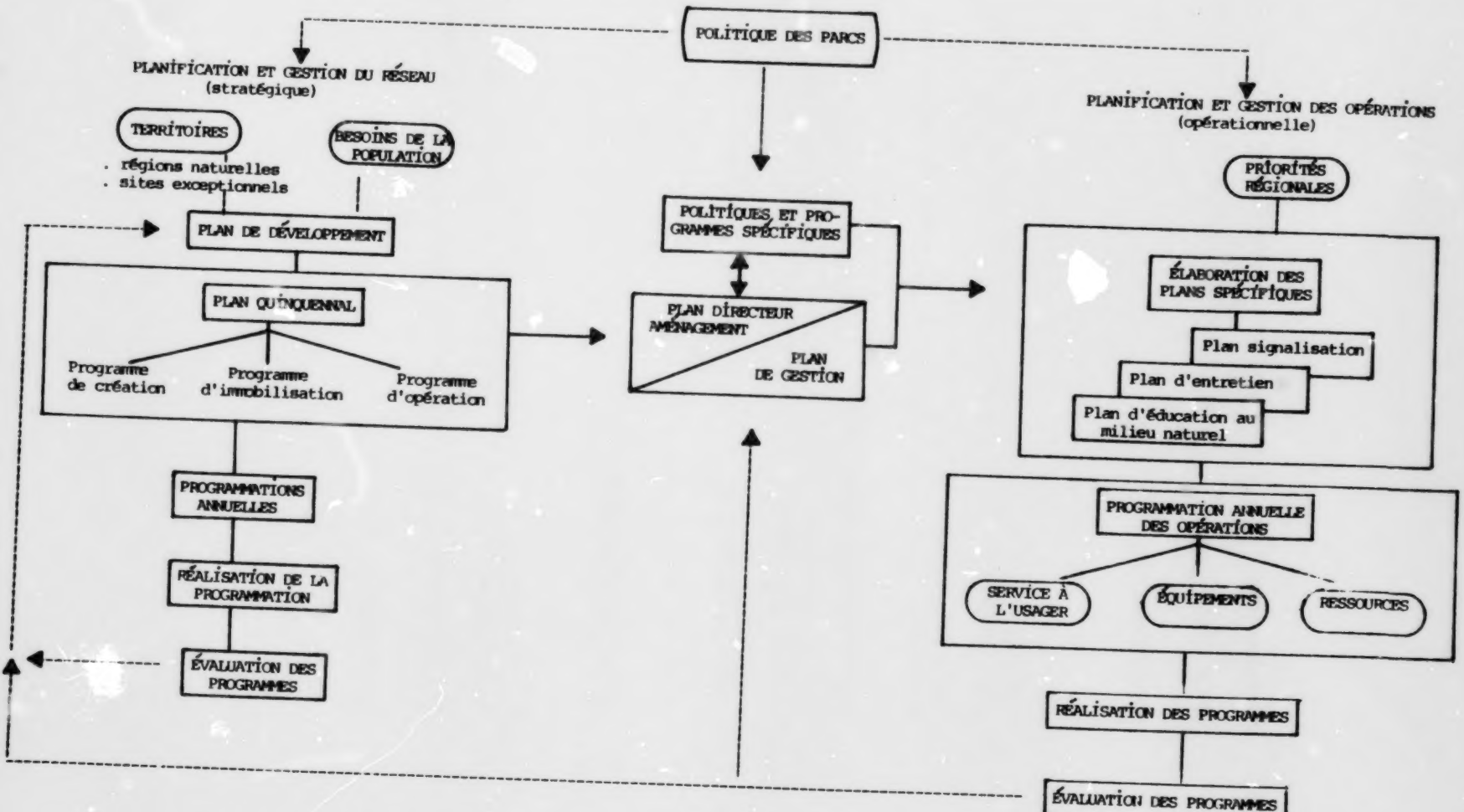

PARTICIPATION

RÉDACTION

Guy Chouinard	Directeur, PARC DE LA JACQUES-CARTIER
Hélène Ross	Politiques et programmes, D.G.P.A.P. (Rédaction finale)

PERSONNES RESSOURCES

Gaston Germain	Politiques et programmes, D.G.P.A.P.
Serge Levasseur	Politiques et programmes, D.G.P.A.P.

CARTOGRAPHIE ET GRAPHISME

Anne Morel (page couverture)	Direction régionale de Québec, D.G.O.R.
André Rancourt (cartes)	Planification du réseau, D.G.P.A.P.

DACTYLOGRAPHIE

Marie Gariépy	Politiques et programmes, D.G.P.A.P.
Jocelyne Audet	Politiques et programmes, D.G.P.A.P.

TABLE DES MATIÈRES

Page

AVANT-PROPOS ----------

LISTE DES ANNEXES ---------- i

INTRODUCTION ---------- 1

1. GÉNÉRALITÉS ---------- 3

1.1 But et objectifs du parc ---------- 3

1.2 Description du parc ---------- 5

1.3 Organisation administrative ---------- 9

1.4 Profil de l'usager ---------- 11

1.5 Orientations relatives au développement ---------- 18

1.6 Contraintes reliées à la gestion ---------- 27

1.7 Association avec le public ---------- 30

2. GESTION DES SERVICES DE BASE ---------- 31

2.1 Accueil et information ---------- 31

2.2 Interprétation de la nature ---------- 34

2.3 Signalisation ---------- 36

2.4 Protection ---------- 38

Table des matières (suite)

		Page
3.	ORGANISATION DES ACTIVITÉS	41
	3.1 Courte randonnée pédestre	41
	3.2 Longue randonnée pédestre	43
	3.3 Canotage	46
	3.4 Pêche	48
	3.5 Visite, pique-nique	51
	3.6 Escalade	52
	3.7 Courte randonnée à ski	54
	3.8 Longue randonnée à ski	55
	3.9 Randonnée à raquette	58
	3.10 Villégiature	59
	3.11 Camping d'intégration	61
	3.12 Camping de destination semi-aménagé	63
	3.13 Ressources requises	64
4.	GESTION DES ÉQUIPEMENTS	65
	4.1 Objectifs de gestion	65
	4.2 Stratégie d'intervention	66
	4.3 Critères de performance	66
	4.4 Description des équipements	67
	4.5 Enlèvement des ordures	70
	4.6 Ressources requises	71

Table des matières (suite)

Page

5. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET HISTORIQUES ---------- 73

5.1 Stratégie d'intervention nationale ---------- 73

5.2 Situation dans le parc de la Jacques-Cartier ---------- 77

5.3 Ressources requises ---------- 83

6. RECHERCHE DANS LES PARCS ---------- 85

6.1 Buts ---------- 85

6.2 Principes généraux ---------- 87

6.3 Modalités de fonctionnement ---------- 88

6.4 Organismes mis à contribution ---------- 90

7. GESTION DÉLÉGUÉE ---------- 93

CONCLUSION ---------- 95

BIBLIOGRAPHIE ---------- 97

GLOSSAIRE ---------- 103

ANNEXES ---------- 107

LISTE DES ANNEXES

		Page
ANNEXE I :	A - Concept d'aménagement ----------	109
	B - Zonage ----------	111
	C - Unités de paysage ----------	113
	D - Équipements disponibles en 1981 -------	115
ANNEXE II :	Résultats des questionnaires d'enquête - Ebfs 1981 et 1982 ----------	117
ANNEXE III:	Fréquentation ----------	151
ANNEXE IV :	Plan quinquennal des immobilisations -------	155

INTRODUCTION

Le plan de gestion du parc de la Jacques-Cartier a résulté du besoin des gestionnaires de se doter d'un outil de travail qui leur donnerait une vision globale de l'administration de ce parc, à court, moyen et long termes.

Ce document fait état de la situation qui prévaut actuellement au parc de la Jacques-Cartier et donne un aperçu de ce que l'on entrevoit pour l'avenir.

Au chapitre 1, on énonce le but et les objectifs du parc à partir desquels le plan de gestion sera articulé. Les autres éléments du chapitre informent le lecteur du contexte physique et administratif dans lequel le parc se situe.

Au chapitre 2, il est question de la Gestion des services de base. L'accueil et l'information, l'interprétation de la nature, la signalisation et la protection y sont traités.

Le chapitre 3 porte sur l'Organisation des activités. Il décrit les douze activités offertes dans ce parc et quelle en sera la stratégie de développement.

La Gestion des équipements fait l'objet du chapitre 4. Comme pour les autres chapitres, on y décrit les objectifs de gestion, la stratégie d'intervention et les critères de performance. Après avoir décrit les

équipements, on détermine comment à moyen terme on prévoit faire le ramassage des déchets. Le chapitre se termine par un tableau qui regroupe les ressources prévues pour réaliser ses orientations.

Au chapitre 5, au niveau de la Gestion des ressources, on décrit d'abord quelle sera la stratégie d'intervention nationale. Il est à remarquer que ce sous-chapitre sera traité en détail dans la Politique de gestion des ressources. Il n'apparaîtra plus dans le plan de gestion des autres parcs. Plus loin, on décrit comment on entend gérer les ressources dans le parc de la Jacques-Cartier et quels sont les projets qui devront être structurés pour y arriver.

Le chapitre 6 porte sur la Recherche dans les parcs. Ce sujet, tel qu'élaboré dans ce chapitre, est traité d'un point de vue national. Il fera aussi l'objet d'un élément de la Politique de gestion des ressources et n'apparaîtra plus sous cette forme dans le plan de gestion des autres parcs.

Le dernier chapitre expose succinctement comment on prévoit déléguer certains services. La Politique de délégation de gestion viendra préciser les orientations qu'on entend suivre dans ce domaine.

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 BUT ET OBJECTIFS DU PARC

Dans ce sous-chapitre, nous faisons un bref rappel de la création du parc de la Jacques-Cartier et du but poursuivi par l'établissement des parcs de conservation. Puis, nous présentons les objectifs propres à ce parc qui vont être déterminants quant à son aménagement et à sa gestion.

Le parc de la Jacques-Cartier, d'une superficie de 670 km^2, provient d'une entité plus vaste, autrefois appelée parc des Laurentides. Suite aux audiences publiques tenues au cours de l'année 1979, ce territoire fut morcelé en trois parties distinctes, soit la réserve faunique des Laurentides, le parc des Grands-Jardins à l'est et celui de la Jacques-Cartier au sud.

En novembre 1981, un décret gouvernemental donne officiellement le statut de parc de conservation au territoire de la Jacques-Cartier. Le but premier de la création des parcs de conservation étant:

> "d'assurer la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel tout en les rendant accessibles au public, pour des fins d'éducation et de récréation extensive."

Le statut de parc de conservation a été attribué au parc de la Jacques-Cartier en vertu du caractère représentatif de la région naturelle du massif des Laurentides du nord de Québec, dans lequel ce territoire est situé.

Les caractéristiques biophysiques et historiques de ce parc en font un lieu privilégié. Ce territoire a un rôle particulier à jouer au sein du réseau des parcs québécois comme en témoignent les objectifs spécifiques énumérés ci-après.

- Protéger et maintenir l'équilibre écologique des vallées glaciaires et particulièrement celle de la rivière Jacques-Cartier qui représente l'élément de relief le plus impressionnant du territoire.

- Préserver l'intégrité du secteur exceptionnel de la Croisée formé par l'intersection de gorges profondes qui se coupent à angle droit.

- Assurer la protection et surveiller le processus évolutif du plateau des Quatre-Jumeaux, de la vallée de la rivière à la Chute et du lac à la Chute. Le plateau des Quatre-Jumeaux à cause de la chaîne de lacs qui n'a jamais été exploitée, la vallée de la rivière à la Chute pour le critère fragilité rattaché à la présence de la bétulaie jaune située à la limite de sa distribution altitudinale et le lac à la Chute pour sa population relique de truites rouges d'eau douce, particularité faunique rare.

- Mettre en valeur le secteur des lacs à cause du potentiel éducatif et récréatif de ses ressources et pour présenter

une plus large offre d'activités puisque les vallées, de par leur morphologie exiguë, ont une capacité de support très limitée.

- Mettre en valeur les données historiques reliées à la présence du sentier des Montagnais, devenu par la suite le chemin des Jésuites, voie de pénétration pour la chasse, la pêche, le trappage et le commerce.

Au fur et à mesure que les études sur les ressources naturelles et historiques seront complétées, les objectifs spécifiques seront modifiés ou corroborés à la lueur des nouvelles connaissances.

1.2 DESCRIPTION DU PARC

Le présent sous-chapitre décrit brièvement les caractéristiques biophysiques et historiques du parc, ses aménagements et services et les activités éducatives et récréatives qui y sont offertes.

1.2.1 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES ET HISTORIQUES

Le parc de la Jacques-Cartier, presqu'entièrement entouré par la réserve faunique des Laurentides est accessible par la route 175 en quatre endroits qui s'échelonnent du sud au nord. L'accès principal est prévu en son extrémité sud, tel que déterminé dans le concept d'aménagement. Pour situer les lieux et les aménagements, le lecteur peut se référer à la carte no. I-A.

Le parc de la Jacques-Cartier est constitué d'un immense plateau creusé de vallées profondes. Cet ensemble est situé dans le Bouclier canadien, vaste région formée de roches vieilles de plus de 950 millions d'années. Ces roches très dures ont la propriété de se fracturer très facilement sous l'action des mouvements internes de l'écorce terrestre, d'où son relief marqué de vallées profondes que les périodes glaciaires ont davantage accentuées.

Dans ces vallées coulent quatre cours d'eau principaux dont la rivière Jacques-Cartier qui draine toutes les terres du parc. Elle prend sa source dans le lac Jacques-Cartier situé plus au nord, dans la réserve des Laurentides. Le plateau compte près de 95 lacs dont les principaux, d'une superficie de plus de 1 km^2, se retrouvent surtout au nord-est du parc.

Le parc, situé dans la région des Hautes-Laurentides du nord du Québec, possède un climat caractérisé par de fortes précipitations et de basses températures. La vallée de la rivière Jacques-Cartier, de par sa configuration, possède cependant un climat plus tempéré propre aux vallées profondes.

La végétation nettement influencée par ce climat continental de montagne se répartit comme suit. Le couvert forestier est constitué en majeure partie d'essences résineuses où dominent le sapin et l'épinette. Cependant, le climat plus tempéré des vallées des rivières Jacques-Cartier et à la Chute permet la pénétration des forêts feuillues dominées par l'érable à sucre et le bouleau jaune.

Cette végétation abrite une faune variée répartie sur tout le territoire. Plus de 23 espèces de mammifères ont été observées dans le parc dont l'orignal et l'ours noir. La présence du cerf de Virginie et du raton laveur a été notée dans la vallée de la Jacques-Cartier, animaux que l'on ne retrouve pas habituellement sur les plateaux.

La faune avienne est représentée par plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux, dont plusieurs rapaces.

En ce qui concerne la faune aquatique, 7 espèces de poissons ont été répertoriées jusqu'à présent. Les principales sont la truite mouchetée, la truite rouge d'eau douce considérée comme une espèces relique et le saumon qui fait l'objet d'un programme de réintroduction dans la rivière Jacques-Cartier.

Au point de vue historique, le parc de la Jacques-Cartier a un riche passé imprégné de la vie amérindienne et de la présence des premiers européens à venir s'installer au pays. Le territoire du parc et ses abords servaient autrefois de voie de passage vers les régions plus au nord du Saguenay-Lac St-Jean. Des Montagnais aux Jésuites et jusqu'aux "arpenteurs de Sa Majesté", nombreux sont les voyageurs qui empruntèrent cette route de colonisation vers le nord.

1.2.2 AMÉNAGEMENTS ET SERVICES

Les différentes ressources du parc seront accessibles aux visiteurs de plusieurs façons. Tout d'abord, la principale route carrossable du parc s'étendra sur près de 11 km de l'entrée sud jusqu'au centre d'accueil principal. De là, les visiteurs pourront poursuivre leur exploration de la vallée Jacques-Cartier à pied ou à bicyclette sur une distance de 18 km jusqu'au Scotora

(annexe I-A). Ce secteur sera aussi accessible en voiture mais en empruntant une voie de contournement aménagée sur le plateau ouest.

Pour sa part, le nord-est du parc sera accessible en voiture par le réaménagement d'un ancien chemin forestier. Cette voie permettra aux visiteurs de découvrir le secteur des lacs, partie importante du plateau. Le reste du parc sera accessible par un réseau de sentiers de courte et longue randonnée pédestre.

En ce qui concerne les principaux bâtiments du parc, un centre d'accueil principal sera construit au sud dans la zone d'accueil et de services. Cette bâtisse aura une fonction d'information, d'interprétation de la nature et de location d'équipements. Deux autres bâtiments d'accueil seront construits le long des voies d'accès, un au lac Ruban et l'autre à l'accès nord appelé Jumeaux.

Au niveau de l'hébergement, des campings seront aménagés pour accueillir les visiteurs pour des séjours de durée variable. Au sud du parc, près du centre d'accueil principal, un camping de destination sera aménagé pour accueillir près de 150 personnes pour des séjours de plus d'une nuitée. Des campings d'intégration, c'est-à-dire reliés à la pratique d'activités récréatives, seront construits le long d'un réseau de canotage et de randonnée pédestre pour permettre aux visiteurs de passer une nuitée.

1.2.3 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET RÉCRÉATIVES

Pour faire connaître le potentiel biophysique et historique du parc, un programme d'interprétation de la nature sera élaboré autour d'une thématique spécifique au parc de la Jacques-Cartier. Le programme comprendra des randonnées accompagnées d'un interprète, des causeries en soirée, des présentations au centre d'accueil et d'autres activités d'interprétation.

En ce qui concerne les activités récréatives proprement dites, plusieurs choix s'offrent aux visiteurs. La rivière Jacques-Cartier est bien connue des amateurs de canotage et les pentes rocheuses permettent de belles ascensions aux fervents de l'escalade. Les autres activités qui y sont pratiquées sont la courte et la longue randonnée pédestre, la pêche, la visite, le pique-nique, la villégiature et les activités hivernales traditionnelles.

1.3 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le parc de la Jacques-Cartier provient d'un grand ensemble qu'on désignait par "parc des Laurentides" avant novembre 1981, date de création des deux parcs et de la réserve. La gestion de la vallée, qui correspond à peu près au territoire actuel du parc de la Jacques-Cartier, était alors assurée depuis environ 7 ans par une équipe principalement formée par des employés occasionnels.

L'absence de personnel pour gérer ce territoire durant les périodes normalement consacrées à la préparation des programmes offerts, n'a pas permis d'assurer une continuité dans la gestion du territoire. La planification et le suivi essentiels à une gestion efficace ne pouvaient être réalisés dans ces conditions, malgré toute la bonne volonté du personnel engagé pendant la période estivale.

Depuis mai 1982, le poste de directeur a été comblé pour assurer la gestion des parcs de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins. Jusqu'à la fin de l'année 1982, il a assumé la gestion de ces territoires avec une petite équipe engagée pendant la période estivale 1982 pour réaliser les programmes d'accueil et d'interprétation. Une équipe d'ouvriers a été prêtée par la réserve des Laurentides pour réaliser les travaux d'entretien du parc.

Depuis janvier 1983, un autre poste permanent a été comblé. Un responsable de la mise en valeur du milieu est venu se joindre au directeur pour partager les responsabilités de gestion du territoire et plus particulièrement en ce qui a trait à la gestion des ressources et à l'éducation au milieu naturel.

Peu à peu, une équipe se formera pour assumer la gestion de ce territoire et pour réaliser les objectifs propres à ce parc. D'ici la fin de l'année 1983, le poste de responsable des services à l'usager sera comblé. En 1984, on prévoit combler celui du responsable de la gestion des équipements. D'ici 1988, le poste de responsable de l'administration sera comblé. Cette date coïncide avec l'année de relocalisation du centre administratif qui sera situé plus près des limites du parc. Un atelier entrepôt sera aussi construit près de ce bâtiment.

L'organigramme suivant détermine le nombre de postes permanents prévus d'ici 1988. Il a été élaboré à partir du modèle-type présenté dans le document sur l'organisation administrative des parcs.

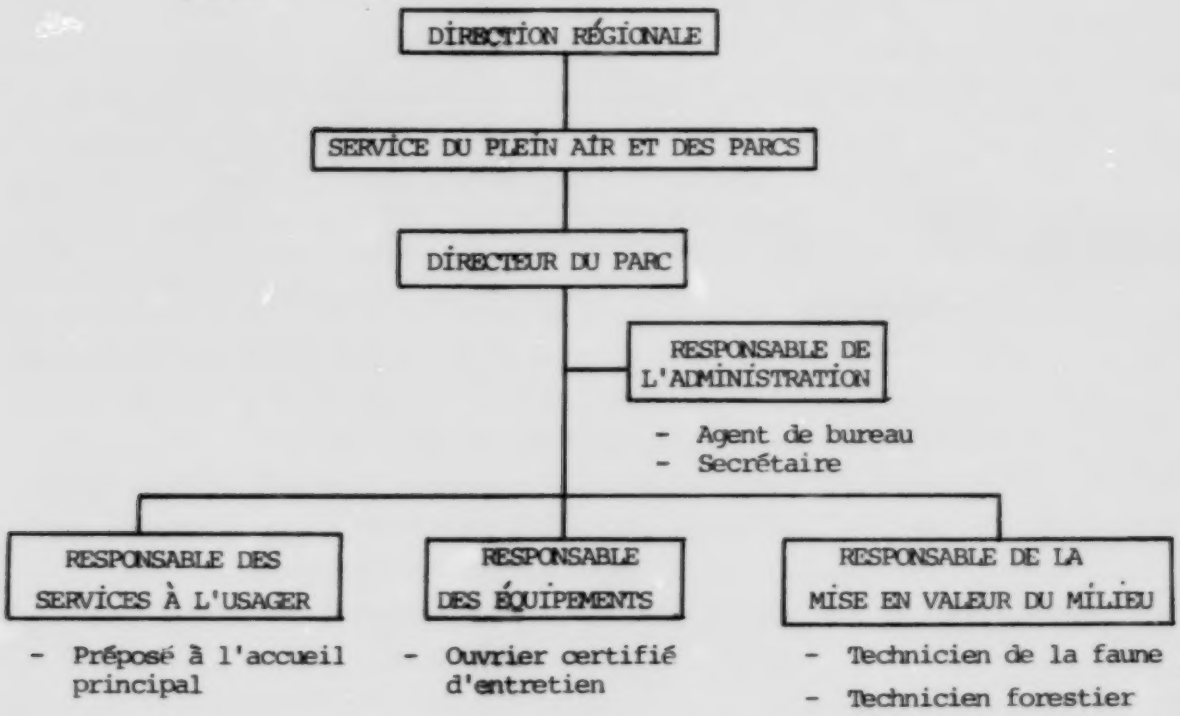

1.3.1 RESSOURCES REQUISES POUR L'ADMINISTRATION D'ICI 1988

(Estimés en 000$ de 1982)

Dans cette section sont incluses les différentes ressources requises à l'administration du parc de la Jacques-Cartier et qui comprennent:

- Directeur du parc;
- Responsable de l'administration;
- Secrétaire;
- Agent de bureau.

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement
1983-1984	1,0	0,5	45,0	12,0
1984-1985	1,0	0,5	45,0	12,0
1985-1986	2,0	1,0	80,0	20,0
1986-1987	3,0	1,0	110,0	20,0
1987-1988	4,0	0,5	125,0	25,0

1.4 PROFIL DE L'USAGER

Ce sous-chapitre présente les données qualitatives et quantitatives sur les visiteurs du parc. La connaissance de l'usager par l'analyse des données, additionnée au taux de fréquentation sont des éléments qui contribuent à déterminer les orientations générales et à préciser les objectifs de gestion du parc.

L'état actuel de nos connaissances ne nous permet pas de déterminer la clientèle potentielle. Un système d'enquêtes sera sans doute mis sur pied afin de déterminer qui vient dans nos parcs ou qui n'y vient pas et quelles en sont les raisons.

1.4.1 DONNÉES QUALITATIVES

Pour connaître l'utilisateur des territoires sous sa juridiction, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a mis sur pied un système d'enquête permanent. A partir des données recueillies, on peut dresser le profil socio-économique de l'utilisateur, connaître son degré de satisfaction face aux activités pratiquées et aux services utilisés et finalement, identifier les besoins et attentes des intéressés.

Les résultats de l'enquête devraient permettre au gestionnaire de prendre des décisions éclairées et devraient aider à orienter sa stratégie à long terme en tenant compte des objectifs de conservation du territoire.

Il est à remarquer que le système des enquêtes et statistiques est présentement à l'étude. Les résultats attendus sont au niveau de la pertinence des informations fournies, de la facilité d'utilisation des données et de la révision des méthodes de cueillette.

Pour ce plan de gestion, le portrait général de l'utilisateur a été dressé à partir des informations contenues dans l'annexe II. Il est à noter que seules les données de l'été 1981 ont été utilisées pour faire le résumé qui suit, puisque le taux des répondants pour 1982 n'était pas satisfaisant pour ce genre d'enquête.

1.4.1.1 Profil socio-économique

L'utilisateur qui fréquente le parc de la Jacques-Cartier provient en grande majorité de la ville ou des environs de Québec (78%). Il a un revenu brut supérieur à 15 000 $ (57,5%). Il est de niveau universitaire (47,6%) ou collégial (32,7%). Il dépense peu d'argent pour son séjour dans le parc. Près de 88% des gens consacrent 25 $ et moins à cette visite.

L'utilisateur est jeune puisque 82,8% des gens ont entre 0 et 34 ans. Les hommes et les femmes de 25 et 34 ans constituent le groupe-cible (question 5 en annexe).

L'utilisateur passe peu de temps dans le parc. Près de 80% des gens y passent une journée ou moins. Ils font une balade d'une journée soit le dimanche ou le samedi. Ceux qui viennent au parc pour toute la fin de semaine constituent moins de 10% des visiteurs. L'utilisateur va coter pour un séjour de trois jours et moins dans près de 96% des cas.

Plus de la moitié des visiteurs ont déjà visité le parc dans le passé (57%). De ces visiteurs, près de 30% peuvent être considérés comme des habitués puisqu'ils ont visité le parc trois fois ou plus au cours des douze derniers mois.

La beauté naturelle de la Jacques-Cartier est de loin le facteur qui incite les gens à visiter le parc (64,4%). Le but principal qui motive près de la moitié des visiteurs à pratiquer les activités offertes est le repos que procure le contact avec la nature.

REMARQUES

- A cause du système routier actuel, le parc de la Jacques-Cartier est un parc de destination, c'est-à-dire que le parc représente le but de la visite. Les entrées et sorties s'effectuent par le même endroit.

- Proportionnellement au bassin de la population de Montréal et de ses environs, peu de gens proviennent de cette région (10,2%).

- Une clientèle non négligeable provient des pays autres que les États-Unis.

- En tenant compte qu'aucun questionnaire anglais n'a été distribué, le taux de répondants en provenance des Etats-Unis n'est que de 0,8%.

1.4.1.2 Degré de satisfaction face aux activités et services actuels

En général, les gens sont satisfaits de leur séjour. Pour un ensemble de treize activités offertes, dix activités sont jugées satisfaisantes dans une proportion de 85% et plus. Le canotage (94%), l'interprétation (93,2%) et la visite/pique-nique (91,4%) sont les activités jugées les plus satisfaisantes.

Cependant, la pêche à gué est l'activité qui a reçu le plus faible taux de satisfaction. La baignade et la randonnée pédestre sont aussi jugées à améliorer par une certaine proportion de gens.

Au niveau des services, seul le camping était offert pendant les années qui ont fait l'objet de l'enquête. Il est à noter qu'aucun camping aménagé n'était offert durant ces périodes même si certains utilisateurs l'ont considéré comme tel durant l'enquête. En tenant compte de ces considérations, le taux d'insatisfaction est tout de même de 14% pour ce service.

1.4.1.3 Besoins et attentes

Au niveau de l'offre des activités ou services, près de 95% des gens ont jugé satisfaisant ce qui est offert au parc de la Jacques-Cartier.

Sur un ensemble de onze items, ceux qui sont jugés les plus satisfaisants sont les coûts relatifs aux activités et services (98,6%), le service d'accueil (98,1%), les heures d'ouverture (96,7%), la tranquillité des lieux (94,9%) et la propreté (94%). Les principaux items jugés à améliorer sont dans l'ordre, l'état des routes, la signalisation, la disponibilité de brochures et de dépliants, le service de sécurité et les stationnements.

Il ressort nettement que c'est au niveau de l'état des routes avec plus de 62,9% d'insatisfaction que les utilisateurs s'attendent le plus à voir de l'amélioration.

Dans une forte proportion, les gens apprécient leur séjour. Certains considèrent que les autorités du parc devraient éviter la concentration des usagers à certains endroits (22,2%). D'autres considèrent que l'on devrait offrir des activités pour mieux faire connaître le territoire (18,8%) et une certaine proportion de gens apprécieraient que les sites intéressants soient plus accessibles (18%).

En ce qui concerne la protection du milieu naturel, les gens semblent très favorables à l'application de certains moyens de contrôle. Parmi ceux suggérés, l'arrêt obligatoire à l'entrée et à la sortie est considéré comme le meilleur moyen pour assurer la protection du parc. Le moyen le moins populaire étant la détermination d'un nombre maximum d'utilisateurs par jour.

1.4.2 DONNÉES QUANTITATIVES

Même avant novembre 1981, date de la création du parc de la Jacques-Cartier, des données de fréquentation étaient enregistrées pour la vallée de la Jacques-Cartier qui constitue un des deux ensembles topographiques du parc. Le plateau, pour sa part, est peu fréquenté et certaines portions sont difficilement accessibles pour le moment.

Les chiffres qui apparaissent dans ce chapitre proviennent principalement des données de fréquentation compilées pour la vallée de la Jacques-Cartier, secteur le plus achalandé du parc.

Ces statistiques originent principalement du bureau régional de Québec. Elles portent sur une période située entre fin mai et fin octobre. Il faut cependant tenir compte que les dates de prise de données peuvent varier d'une année à l'autre. Pour plus de détails, se référer à l'annexe III.

STATISTIQUES

	VALLÉE	PLATEAU *
ANNÉE	# JOUR/PERSONNE	# JOUR/PERSONNE
1978	41 701	?
1979	41 396	3 000
1980	54 333	4 000
1981	43 851	4 000
1982	44 350	4 000

* Chalets Devlin

On note une augmentation graduelle de la fréquentation au cours des années. L'augmentation subite et passagère pour 1980 peut s'expliquer par une plus forte campagne publicitaire menée cette année-là.

Avec la mise en place des aménagements décrits au chapitre 1.1.2 et l'amélioration du réseau routier, on prévoit une augmentation sensible du nombre de visiteurs à moyen terme.

1.5 ORIENTATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT

Dans le sous-chapitre suivant, on détermine les orientations générales en relation avec les aménagements prévus dans le parc; ces orientations se traduisent au niveau des fonctions de chaque unité administrative.

Il y a des fonctions relatives aux services à l'usager (accueil, activités récréatives, signalisation, services complémentaires, protection), à la mise en valeur du milieu (gestion des ressources, éducation) et enfin au support (entretien des équipements et administration).

1.5.1 SERVICES À L'USAGER

1.5.1.1 Accueil et information

D'ici 1988, 2 postes d'accueil, un centre d'accueil secondaire et un centre d'accueil principal seront en opération pour recevoir, informer et orienter les gens. Le centre d'accueil principal jouera un rôle important au niveau de l'interprétation de la nature puisqu'une exposition sur la thématique du parc y sera présentée.

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
. Accueil dans un poste situé à l'entrée de la vallée de la Jacques-Cartier;	1984 . Poste d'accueil situé à l'entrée du parc (information et perception); . Accueil au centre d'accueil principal;

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
. Accueil au camp Mercier pour les usagers des chalets Devlin et de la pêche quotidienne. (Il est à noter que le camp Mercier relève de la réserve des Laurentides).	. Accueil au camp Mercier pour les usagers des chalets Devlin et de la pêche quotidienne. 1985 . Accueil secondaire au lac Ruban. 1987 . Accueil secondaire au Jumeaux.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le premier contact du visiteur avec le parc a une grande importance. L'image du Ministère et l'information adéquate et complète sur le parc sont des facteurs constituant un atout majeur pour les services à l'usager.

En premier lieu, il y aura élaboration d'une stratégie d'accueil ayant pour objet de bien informer le personnel, de multiplier l'effort d'accueil et d'en diversifier les moyens.

L'importance de l'accueil est telle que cette fonction devra faire partie du programme d'éducation au milieu naturel. Les préposés à l'accueil profiteront de ce premier contact avec le visiteur afin de transmettre certains messages à caractère éducatif.

Enfin, il y aura mise sur pied d'un programme de promotion ayant pour objet d'augmenter la fréquentation et de diversifier la clientèle du parc.

1.5.1.2 Activités récréatives

L'offre d'activités récréatives est l'une des principales façons pour l'usager de visiter le territoire du parc. Elle doit répondre à la fois aux besoins des visiteurs et aux exigences de conservation du milieu.

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
. Offre d'activités: courte et longue randonnée à pied, kayak, escalade, canotage, visite, pique-nique, longue randonnée à ski.	1984 . S'ajouteront: la randonnée à ski et en raquette. 1987 . La randonnée à bicyclette et à cheval.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Présentement, la majorité des activités sont offertes dans le secteur de la vallée de la Jacques-Cartier. Afin de déconges-tionner ce secteur, il y aura mise en place d'une stratégie visant à offrir d'autres lieux de pratique, tel le secteur des lacs.

De plus, les visiteurs pourront profiter, s'ils le désirent, de moyens d'interprétation de la nature que l'on mettra à leur disposition pour toutes les activités offertes dans le parc. Dans le cas où l'on ne pourra fournir l'encadrement nécessaire à certaines activités, des ententes seront prises avec des organismes ou des individus aptes à offrir ces activités.

1.5.1.3 Signalisation

La signalisation est un service qui a pour but d'informer les visiteurs sur la localisation des sites, des routes, des équipements et des activités, de les renseigner sur les règles d'occupation et de les sécuriser vis-à-vis les dangers éventuels.

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
. La moitié de la signalisation est faite selon les nouvelles normes.	1984 . Terminer l'installation des messages d'information sur bois gravé (routes, lacs, secteurs), selon les nouvelles normes. . Débuter l'installation des messages de danger et de réglementation et la signalisation des activités.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La signalisation devra être discrète, lisible et devra bien s'intégrer à l'environnement. Le programme de signalisation routière devra être achevé avant d'entamer le programme de signalisation des activités.

1.5.1.4 Services complémentaires

Les services complémentaires sont ceux que le parc n'offre pas obligatoirement aux visiteurs. Ils ont pour objectif de compléter l'expérience récréative des usagers. Fréquemment, en effet, ils sont directement associés à la pratique des activités. De plus, ils occasionnent certains frais pour les visiteurs.

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
. Hébergement en refuge, en camping rustique et en chalet.	1984 . Distributrices alimentaires dans le centre d'accueil principal. 1985 . Hébergement en camping de destination semi-aménagé; . Location de canots et de bicyclettes.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Les services complémentaires tels le camping semi-aménagé, les distributrices alimentaires et la location de canots et de bicyclettes seront offerts à des concessionnaires au moyen d'appel d'offre et de contrat de concession.

1.5.1.5 Protection

Ce service vise à assurer la sécurité des usagers et la protection des ressources et de la propriété. La protection est également assurée par l'application de la loi et des règlements particuliers au parc.

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
. Les autorités du parc font appel aux services de protection reconnus, selon les cas qui surviennent.	1984 . Un plan des mesures d'urgence sera rédigé et une stratégie d'intervention sera mise sur pied.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La sécurité est une préoccupation constante et elle fera partie intégrante de tous les aménagements. Un effort sera fait auprès des visiteurs afin d'informer les pratiquants d'activités à risques plus élevés, des dangers inhérents à la pratique de leurs activités.

L'application du règlement du parc devra être faite en tenant compte du besoin d'information qu'auront les visiteurs à son égard. Son application est confiée aux agents de conservation de la faune. Toutefois, le personnel du parc sera informé sur la réglementation et sera mis à contribution pour son application.

La sécurité des visiteurs sera constante et le personnel recevra la formation nécessaire en premiers soins. Des contacts seront pris avec la Sûreté du Québec et la Protection civile afin d'établir une stratégie d'intervention.

1.5.2 MISE EN VALEUR DU MILIEU

Cette fonction consiste principalement à assurer la saine gestion des ressources de façon, entre autres, à permettre leur mise en valeur. Elle comprend les inventaires et recherches, l'éducation au milieu naturel et la protection du milieu.

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
. Intégration des données existantes. . Un programme d'interprétation de la nature est offert aux visiteurs.	1984 . Synthèse et analyse des données; . Rédaction d'un plan préliminaire. 1986 . Production du plan final d'interprétation; . Production d'un plan de gestion des ressources.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Relatives à la gestion des ressources

Dans un premier temps, il y aura une mise à jour des données existantes relatives aux ressources du parc. Ensuite, pour les variables du milieu pour lesquelles il manque des données, un programme d'acquisition de connaissance sera réalisé dès 1983 par des chercheurs du Ministère, ceux des universités et d'autres organismes afin de compléter la banque de données du parc. L'analyse des résultats devra permettre de faire des ajustements de propositions d'affectation du territoire qui

respecteront les exigences de protection des différentes variables du milieu.

Relatives à l'éducation au milieu naturel

L'offre de services du parc (accueil, activités récréatives, entretien, etc.) sera révisé. Chacune de ces composantes aura sa couleur propre mais sera intégrée, dans la mesure du possible, par la fonction d'éducation du parc. Un effort de sensibilisation à l'environnement sera donc fait de diverses façons auprès du plus grand nombre de visiteurs possibles. L'interprétation de la nature demeurera toutefois le moyen privilégié afin de faire prendre conscience aux visiteurs du milieu qu'ils fréquentent et de la place qu'ils y occupent.

1.5.3 GESTION DES ÉQUIPEMENTS

La gestion des équipements est rattachée aux opérations d'entretien du réseau routier et des équipements ainsi qu'aux opérations relatives à l'hygiène publique (enlèvement des ordures).

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
	1984
. Entretien du réseau routier par le personnel du parc;	. Certains travaux d'entretien: entretien du réseau routier et des bâtiments sera confié à l'entreprise privée;
. Tous les autres travaux sont effectués par les services collectifs de la réserve des Laurentides.	. Les autres travaux seront réalisés en régie;
	. Mise à jour de l'inventaire des équipements.

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
	1985
	. Production du plan d'entretien des équipements (entretien préventif).

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Relatives à l'intégrité du territoire

. L'arpentage de la limite est du parc sera terminé en 1983;

. L'arpentage de la limite sud-ouest du parc sera amorcé en 1984 et terminé en 1985.

Relatives à la rationalisation des équipements

. Un plan de réaffectation des bâtiments existants sera fait en 1983;

. Une étude complète du réseau routier sera faite en 1983 afin de déterminer les routes ou sections de route qui pourront être fermées en accord avec les exigences de protection des ressources et de l'éducation au milieu naturel.

Relatives à la réduction des coûts

. Une étude complète sera faite en 1983 afin d'identifier les activités de support dont la gestion pourra être déléguée (principalement les services collectifs);

. Dans le secteur de la vallée de la Jacques-Cartier, l'entretien mineur sera effectué par les gardiens de territoire alors que l'entretien majeur pourra être délégué à contrat;

. Dans le secteur du plateau, les services collectifs de la réserve faunique des Laurentides entretiendront les chaloupes et les chalets jusqu'en 1985.

1.6 CONTRAINTES RELIÉES À LA GESTION

Les contraintes font partie intégrante de tout développement. L'objet de cette section est donc d'élaborer sur certaines contraintes qui touchent de très près la gestion et le développement du parc et pour lesquelles des actions seront prises pour en minimiser les conséquences. Ces actions sont traduites au niveau des objectifs de gestion des différents chapitres.

1.6.1 TERRITOIRE

o L'exiguïté de la vallée de la Jacques-Cartier limite la fréquentation du parc. En effet, une surutilisation des équipements et du milieu risquerait d'affecter à tout jamais la qualité du site. C'est pourquoi on doit limiter l'accès à la vallée de la Jacques-Cartier et orienter les visiteurs vers des secteurs du parc moins fréquentés.

o La rivière Jacques-Cartier redeviendra éventuellement une rivière à saumon. Si le statut de sanctuaire est attribué, cela aura comme conséquence de faire cesser la pêche à la truite mouchetée. Par contre, si la pêche au saumon est permise, cela pourra occasionner des problèmes entre les éventuels pêcheurs et les canoteurs. Cette question sera étudiée en détail au niveau du plan de gestion des ressources.

1.6.2 ORGANISATION

- Le fait que l'administration du parc des Grands-Jardins dépende des responsables du parc de la Jacques-Cartier, dilue les efforts pouvant être consentis pour la gestion du parc de la Jacques-Cartier.

- La présence de trois entités administratives à l'intérieur du même territoire (parc de la Jacques-Cartier, réserve faunique des Laurentides et Service des établissements hôteliers via le pavillon du Lac à l'Epaule) amène certains problèmes dans les priorités lorsque ces entités ont à se partager des ressources.

- L'assurance d'un secteur de pêche exclusif, réservé aux villégiateurs du parc (chalets Devlin) et à ceux de la réserve (chalets Portage, des Roches et Mercier) freine le développement de la pêche quotidienne et l'utilisation des embarcations personnelles. Il faut, en effet, assurer à tous les villégiateurs une possibilité de pêche. Cette contrainte engage présentement tout le potentiel de pêche.

1.6.3 RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

- Actuellement, les ressources humaines du parc de la Jacques-Cartier sont limitées à deux employés réguliers en 1983. Cela implique un partage des tâches qui conduit à l'impossibilité de mener de façon excellente tous les dossiers.

- Le classement du personnel occasionnel d'animation (préposé à l'accueil) est tout à fait inadéquat et cette situation cause des problèmes d'intégration et de dotation.

- L'absence d'une catégorie d'emploi "gardien de parc" oblige à utiliser des gardiens de territoire qui ne sont pas formés pour effectuer le travail de patrouilleurs et qui n'en possèdent pas nécessairement tous les qualificatifs.

- La marge de manoeuvre très restreinte du plan d'embauche en terme de jours/personnes/occasionnelles rend difficile la formation de présaison du personnel occasionnel saisonnier.

- La mise en place du plan d'équipement et la volonté de rendre un service de grande qualité aux visiteurs, rendent urgente l'obligation de combler le poste régulier de responsable des services à l'usager et celui du responsable de la gestion des équipements.

- La grande difficulté d'obtenir des personnes/années/occasionnelles, afin de rencontrer les objectifs du parc et de réaliser les nouvelles activités prévues au plan directeur d'aménagement du parc, rend très problématique un développement intégré.

- Il est difficile de pouvoir mettre en place de nouveaux équipements et de les faire fonctionner lorsqu'il faut effectuer des coupures dans le budget de fonctionnement lors de la préparation de la revue des programmes.

- Comme le parc possède peu d'équipements, il est difficile d'en acquérir de nouveaux. En effet, pour obtenir tout nouveau véhicule ou tout système de communication, le gestionnaire doit retourner le matériel usagé en échange.

1.7 Association avec le public

Dans un objectif d'associer le public à la gestion des parcs, il est prévu certaines actions de la part des gestionnaires du parc de la Jacques-Cartier. Ces actions seront élaborées dans une politique préparée par un comité pluridisciplinaire dont le rapport sera disponible dans un proche avenir. Cette politique traitera de toutes les formes d'association possibles.

Pour le bénévolat, il existe actuellement certaines prescriptions que l'on transmet aux personnes ou organismes qui désirent faire du bénévolat. Les projets sont sous la responsabilité et la supervision du personnel du parc. Actuellement, les projets sont surtout du genre "corvée".

Il sera aussi possible de s'associer avec certains groupes qui désirent soumettre des projets à des organismes subventionneurs (programmes gouvernementaux). Ces projets auront égard au développement de certaines activités dont principalement la randonnée à pied et à ski.

2. GESTION DES SERVICES DE BASE

Les services de base tels que décrits dans la politique sur les parcs sont l'accueil, la signalisation, la protection et l'enlèvement des ordures. Pour des raisons d'ordre pratique, ce dernier sujet a été traité dans le chapitre sur la gestion des équipements. Par contre, nous avons considéré l'interprétation de la nature comme un service de base à cause de ses nombreuses incidences sur les autres services.

Dans ce plan de gestion, il n'y a pas de chapitre sur les services complémentaires. Présentement, leur petit nombre ne justifie pas qu'on y consacre un chapitre entier. Les services complémentaires sont traités dans le sous-chapitre sur les orientations relatives au développement et de façon partielle dans les chapitres suivants.

2.1 ACCUEIL ET INFORMATION

2.1.1 OBJECTIF DE GESTION

- Avoir offert un service d'accueil donnant satisfaction à plus de 95% des visiteurs d'ici 1985.

2.1.2 STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Les préposés à l'accueil participent à toutes les activités et visitent tous les équipements. Ils reçoivent une formation sur le parc, sur les principaux objectifs qui sont véhiculés et sur les différentes mises en situation qui peuvent se produire;

- Les préposés à l'accueil disposent d'une brochure promotionnelle, d'une carte générale du parc, de cartes détaillées pour certaines activités et de brochures d'interprétation. Ils connaissent le règlement du parc, le plan de zonage et la capacité d'accueil de chaque équipement;

- Un plan de mise en marché basé sur l'hospitalité et le contact humain verra à valoriser l'accueil pour le visiteur.

2.1.3 CRITÈRE DE PERFORMANCE

- Le taux de satisfaction des visiteurs vis-à-vis le service d'accueil.

2.1.4 CLIENTÈLE VISÉE

- Les visiteurs potentiels seront rejoints par la participation des préposés à l'accueil à des expositions diverses dans la région de Québec. De plus, tous les visiteurs du parc devraient être en contact au moins une fois avec les préposés à l'accueil.

2.1.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- À partir de 1984, il y aura un poste d'accueil à l'entrée de la vallée de la Jacques-Cartier. Les visiteurs y recevront une information minimale et s'acquitteront des frais, si nécessaire. De là, ils se dirigeront vers le centre d'accueil principal où seront émis les droits et permis. En 1986, un centre d'accueil secondaire au lac Ruban verra à fournir un service identique aux visiteurs du secteur du plateau.

Année	Localisation	Saison d'opération	Fréquentation estimée (jr/pers.)
1983-1984	Accueil actuel (entrée de la vallée)	été-automne	50 000
1984-1985	Centre d'accueil principal et poste d'accueil (entrée du parc)	annuel annuel	75 000
1985-1986	Centre d'accueil principal et poste d'accueil	annuel annuel	100 000
1986-1987	Centre d'accueil principal, accueil Ruban, poste d'accueil	annuel été annuel	150 000
1987-1988	Centre d'accueil principal, accueil Ruban, poste d'accueil, accueil Jumeaux	annuel été annuel été	200 000

2.1.6 RESSOURCES REQUISES POUR L'ACCUEIL D'ICI 1988

(estimés en 000$ de 1982)

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement
1983-1984	--	2,2	41,0	1,5
1984-1985	1,0	4,6	100,0	5,0
1985-1986	1,0	6,6	160,0	8,0
1986-1987	1,0	7,2	175,0	8,0
1987-1988	1,0	7,2	175,0	8,0

2.2 INTERPRÉTATION DE LA NATURE

2.2.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir produit un plan d'interprétation de la nature pour 1986;
- Avoir rejoint 25% des visiteurs par des activités d'interprétation où il y a contact avec le visiteur d'ici 1987;
- Avoir rejoint 75% des visiteurs par des activités auto-interprétées d'ici 1987.

2.2.2 STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Le responsable de la mise en valeur du milieu a comme mandat de concevoir et de réaliser un plan d'interprétation de la nature;
- À tous les endroits où il est possible de rejoindre les visiteurs, il y aura des panneaux d'interprétation et disponibilité de dépliants d'interprétation;
- En plus du programme actuel d'interprétation qui touche les thèmes suivants: le paysage, l'eau, la vie animale et l'environnement, il y aura des contacts réalisés auprès des pêcheurs du parc afin de les sensibiliser à la ressource. De plus, il y aura des causeries organisées en soirée pour les usagers des chalets Devlin et des autres équipements du parc;
- Une promotion particulière sera faite dans la région de Québec afin d'informer les gens sur les activités d'interprétation du parc.

2.2.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- La production du plan d'interprétation;
- Nombre de visiteurs rejoints par le volet auto-interprétation du programme d'interprétation (exposition du centre, sentiers);
- Nombre de visiteurs qui participent à une activité encadrée du programme d'interprétation.

2.2.4 CLIENTÈLE VISÉE

- Tous les visiteurs du parc. Cependant, au printemps et à l'automne, un effort particulier sera fait pour les groupes scolaires.

2.2.5 RESSOURCES REQUISES POUR L'INTERPRÉTATION D'ICI 1988

(estimés en 000$ de 1982)

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement
1983-1984	1,0	5,5	140,0	20,0
1984-1985	1,0	5,5	140,0	22,0
1985-1986	1,0	8,3	200,0	30,0
1986-1987	1,0	8,3	200,0	33,0
1987-1988	1,0	8,3	200,0	36,0

2.3 SIGNALISATION

2.3.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir terminé l'installation des messages d'information sur bois gravé en 1984;

- Avoir terminé l'installation des messages de danger et de réglementation d'ici 1985;

- Avoir terminé l'installation de la signalisation des activités d'ici 1986;

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% pour la signalisation d'ici 1986.

2.3.2 STRATÉGIE D'INTERVENTION

- Le responsable des services à l'usager préparera un plan de signalisation routière et un plan de signalisation des activités basé sur les normes du Ministère.

2.3.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- La réalisation du plan de signalisation;

- Le taux de satisfaction des visiteurs vis-à-vis la signalisation.

2.3.4 NOMBRE ET TYPES DE PANNEAUX

2.3.4.1 Signalisation routière

Panneau I : 25

Panneau R : 83

Panneau D : 525

2.3.4.2 Signalisation des activités

Les normes concernant la signalisation des activités ne sont pas encore disponibles.

2.3.5 RESSOURCES REQUISES POUR LA SIGNALISATION D'ICI 1988

(estimés en 000$ de 1982)

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement
1983-1984	—	—	—	—
1984-1985	—	0,5	12,0	10,0
1985-1986	—	0,1	2,5	2,0
1986-1987	—	0,1	2,8	2,2
1987-1988	—	0,1	3,0	2,5

2.4 PROTECTION

2.4.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir réalisé un plan des mesures d'urgence pour le parc d'ici 1984;
- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% pour le visiteur vis-à-vis la sécurité d'ici 1985;
- Avoir diminué le nombre de vols et d'actes de vandalisme dans le parc de l'ordre de 25% d'ici 1986.

2.4.2 STRATÉGIE D'INTERVENTION

- La formation adéquate du personnel habilité à appliquer les mesures d'urgence permettra de réagir promptement et efficacement;
- Des équipements spécialisés et une diffusion adéquate de l'information auprès du personnel devrait limiter et même diminuer le nombre d'incidents;
- Les visiteurs seront informés des risques qui peuvent survenir lors de leur séjour et on les conseillera sur les façons de réagir en de pareils cas;
- Un système de communication rapide et efficace est actuellement disponible dans le parc et des contacts seront établis avec la Sûreté du Québec afin de concerter toute démarche;

- Les agents de conservation de la faune auront la responsabilité d'appliquer le règlement du parc. Toutefois, le personnel du parc sera mis à contribution pour son application.

2.4.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- La production du plan des mesures d'urgence;
- Le taux de satisfaction des visiteurs vis-à-vis la protection;
- Le nombre de vols et d'actes de vandalisme.

2.4.4 LES MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Le parc sera doté d'une équipe de patrouilleurs qui verra à assurer la mise en place de la stratégie vis-à-vis la protection. De plus, les préposés à l'accueil auront un rôle important à jouer dans l'information à fournir aux visiteurs.

2.4.5 RESSOURCES REQUISES POUR LA PROTECTION D'ICI 1988

(estimés en 000$ de 1982)

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement
1983-1984	—	1,0	22,0	3,0
1984-1985	—	4,0	80,0	25,0
1985-1986	1,0	6,0	150,0	30,0
1986-1987	1,0	6,0	150,0	35,0
1987-1988	1,0	6,0	150,0	35,0

3. ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Ce chapitre décrit les 12 activités offertes dans le parc de la Jacques-Cartier, y compris celles de la saison hivernale. Il est à remarquer que la villégiature et le camping y sont considérés comme des activités au même titre que la randonnée pédestre ou le canotage.

3.1 COURTE RANDONNÉE PÉDESTRE

3.1.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir aménagé un réseau de sentiers de courte randonnée pédestre d'ici 1985.
  1984: 10 km;
  1985: 10 km.

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% d'ici 1985;

- Avoir aménagé ou restauré un réseau de sentiers de courte randonnée pédestre nécessitant un entretien de routine équivalent à 0,1 PAO;

- Avoir augmenté la fréquentation de l'activité courte randonnée d'ici 1985.

3.1.2 STRATEGIE

- L'aménagement des sentiers sera fait selon des méthodes reconnues qui visent à diminuer les coûts d'entretien et un programme de monitoring sera implanté pour les sentiers existants; des correctifs seront apportés si nécessaire.

3.1.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- Le nombre de kilomètres de sentier aménagé par année;
- Le taux de satisfaction des visiteurs;
- Le coût moyen d'entretien / kilomètre de sentier;
- Le coût moyen d'entretien / jour-utilisateur;
- La fréquentation pour cette activité.

3.1.4 LIEUX DE PRATIQUE

SITUATION EN 1983	
Le Mont des Loups	10,0 km
Le Belvédère	3,0 km
Le Perdreau	5,0 km
Les Abris-sous-roches	0,75km
Les Draveurs	12,0 km
La Croisée	15,0 km

SITUATION FUTURE

1984
Suite du sentier des Draveurs

1985
Sentiers près du centre d'accueil

1987
Des sentiers de courte randonnée dans le secteur du Lac Ruban

Dans la zone d'ambiance du parc, il est possible aux visiteurs, d'utiliser les anciens chemins forestiers et de faire des parcours avec cartes et boussoles.

3.1.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Les usagers ne sont pas obligés d'obtenir une autorisation pour pratiquer cette activité;

- Dans la zone de préservation, les visiteurs doivent marcher dans les sentiers aménagés et signalisés;

- Une carte présentant le réseau des sentiers est offerte à tous les visiteurs qui en font la demande;

- Pour les sentiers "Le Perdreau" et "Les Abris-sous-roches", il est possible pour le visiteur d'obtenir une brochure d'interprétation de la nature;

- Les visiteurs doivent ramener leurs déchets avec eux lorsqu'ils quittent les sentiers.

3.2 LONGUE RANDONNÉE PÉDESTRE

3.2.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir développé un réseau de sentiers de longue randonnée pédestre d'ici 1987: 1984: 25 km
  1985: 25 km
  1986: 25 km
  1987: 25 km

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95%;

- Avoir aménagé un réseau de sentiers de longue randonnée pédestre nécessitant un entretien de routine équivalent à 0,2 PAO;

- Avoir augmenté la fréquentation de la longue randonnée pédestre de l'ordre de 300% d'ici 1987.

3.2.2 STRATÉGIE

- L'aménagement sera fait selon des méthodes reconnues qui visent à diminuer les coûts d'entretien et l'impact des visiteurs sur le milieu. L'entretien du réseau de sentiers et de refuges se fera par contrat.

3.2.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- Le coût moyen d'entretien / kilomètre de sentier;

- Le coût moyen d'entretien / jours-utilisateur;

- Le taux de satisfaction;

- Le nombre de kilomètres aménagés;

- La fréquentation pour cette activité.

3.2.4 LIEUX DE PRATIQUE

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
Le Quatre-Jumeaux: 32 km	Un réseau d'environ 100 kilomètres de sentiers sur le plateau est. Le sentier du Quatre-Jumeaux sera fermé et remplacé par de nouveaux tracés dont la planification est déjà faite.

Dans la zone d'ambiance du parc, il est possible aux visiteurs d'utiliser les anciens chemins forestiers et de faire des parcours avec cartes et boussoles.

3.2.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Les usagers doivent s'enregistrer pour cette activité et payer le coût d'hébergement;
- Dans la zone de préservation, les usagers doivent marcher dans les sentiers aménagés et signalisés;
- Les feux sont interdits dans la zone de préservation;
- Le nombre maximum d'usagers par jour est limité par la capacité d'hébergement.

3.2.6 HÉBERGEMENT EN CAMPING D'INTÉGRATION

- Lac des Quatre-Jumeaux: 8 emplacements;
- Lac Bourassa : 10 emplacements;
- Camp Cadorette : 5 emplacements;
- Camp Rémillard : 4 emplacements.

Des toilettes sèches sont situées à proximité.

3.3 CANOTAGE

3.3.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir installé la nouvelle signalisation sur le parcours de canotage de la rivière Jacques-Cartier d'ici 1984;

- Avoir aménagé tous les portages et installé la signalisation sur les parcours de canotage du secteur des sommets d'ici 1986.

3.3.2 STRATÉGIE

- Faire un plan de localisation des portages et de la signalisation

3.3.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- La réalisation du plan de signalisation;

- Le nombre de portages aménagés.

3.3.4 LIEUX DE PRATIQUE

SITUATION EN 1983	SITUATION FUTURE
La rivière Jacques-Cartier sur une distance de 28 kilomètres	En 1986, un parcours de canotage aménagé dans le secteur du lac Sautauriski.

3.3.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- La rivière Jacques-Cartier peut être classée comme étant, dans son ensemble, relativement facile pour le canotage;

- Les portages sont identifiés sur le terrain;

- Les visiteurs peuvent obtenir une carte décrivant la rivière et identifiant les portages;

- Les emplacements de camping situés le long de la rivière sont identifiés;

- La limite de canots sur la rivière est de 200 par jour.

3.3.6 HÉBERGEMENT

- Les gens qui pratiquent le canotage peuvent s'héberger au camping du Héron (12 emplacements) et au camping Morillon (25 emplacements); en plus, il existe un camping de groupe;

- Il n'y a pas de services d'eau, d'égoût et d'électricité. On retrouve des toilettes sèches et du bois de chauffage.

3.3.7 COMMERCES

- Dès 1985, il y aura un service de location de canots au centre d'accueil. Ce service sera délégué au moyen d'un contrat.

3.4 PÊCHE

3.4.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir réussi à diminuer de 75% la capture de tacons par les pêcheurs de truites d'ici 1985;

- Avoir offert 50% de l'offre de pêche pour la pêche quotidienne sans réservation pour l'ensemble du parc d'ici 1986;

- Avoir augmenté l'offre de pêche de l'ordre de 25% d'ici 1984;

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 75% d'ici 1986.

3.4.2 STRATÉGIE

- Fermer la pêche sur la rivière Sautauriski en 1983 (pour empêcher la capture de tacons);

- Amplifier l'effort d'information auprès des pêcheurs afin de leur apprendre la différence entre une truite et un tacon;

- Augmenter le nombre de plans d'eau accessibles à la pêche quotidienne de façon graduelle au cours des prochaines années;

- Diminuer la limite de prise quotidienne pour favoriser une plus grande accessibilité.

3.4.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- Le nombre de tacons capturés accidentellement par les pêcheurs;
- Le taux de satisfaction des pêcheurs;
- Le rapport offre de pêche quotidienne / offre de pêche avec séjour.

3.4.4 LIEUX DE PRATIQUE

Dans le secteur de la vallée:

- Rivière Jacques-Cartier sur 30 kilomètres (zone d'ambiance).

Dans le secteur du plateau:

- 32 lacs situés dans la zone d'ambiance.

3.4.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

Dans le secteur de la vallée:

- Les pêcheurs s'inscrivent à l'accueil Jacques-Cartier;
- Il n'est pas nécessaire de réserver;
- Les embarcations personnelles sont autorisées;
- La pêche n'est pas permise dans la zone de préservation;
- Le nombre d'usagers par jour n'est pas limité;
- Les pêcheurs doivent déclarer leurs prises à la sortie.

Dans le secteur du plateau:

- La pêche est réservée aux usagers des chalets de villégiature Devlin du parc de la Jacques-Cartier et des chalets de villégiature Portage, Mercier et Des Roches de la réserve faunique des Laurentides;

- Les embarcations sont fournies;

- Les pêcheurs s'inscrivent à l'accueil Mercier de la réserve faunique des Laurentides. Ils paient leur droit d'accès pour la pêche ainsi que le coût de location de l'embarcation;

- Les pêcheurs doivent déclarer leurs prises à la sortie.

3.4.6 HÉBERGEMENT

- Dans le secteur de la vallée, les pêcheurs peuvent utiliser les campings d'intégration;

- Dans le secteur du plateau, les pêcheurs utilisent les chalets:

Devlin no 1	4 adultes
Devlin no 2	8 adultes
Devlin no 3	4 adultes
Devlin no 4	2 adultes
Devlin no 5	6 adultes
Le Camp Mercier	12 adultes
Le Camp Des Roches	10 adultes

Les chalets:	Portage no 1	10 adultes
	Portage no 2	6 adultes
	Portage no 3	6 adultes

Les chalets comprennent, lits, poêles, réfrigérateurs, autres ameublements, eau chaude, eau froide, vaisselle, ustensiles.

3.5 VISITE, PIQUE-NIQUE

3.5.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir augmenté la fréquentation du parc pour la visite et le pique-nique de l'ordre de 300% d'ici 1985;

- Avoir diminué le coût d'entretien des terrains de pique-nique d'ici 1985;

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% pour les visiteurs et les pique-niqueurs d'ici 1985.

3.5.2 STRATÉGIE

- Augmenter l'effort de mise en marché du parc en faisant une meilleure promotion dans la région de Québec pour l'utilisation quotidienne.

3.5.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- La fréquentation pour la visite et le pique-nique;

- Le coût moyen de l'entretien des terrains de pique-nique / jour-utilisateur;

- Le taux de satisfaction des visiteurs vis-à-vis la visite et le pique-nique.

3.5.4 LIEUX DE PRATIQUE

- La visite est permise partout dans le parc;
- Le pique-nique est permis aux 10 endroits aménagés et idenfitiés.

3.5.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Il n'est pas nécessaire d'obtenir d'autorisation pour ces activités;
- Il y a des trous à feu aménagés sur les terrains de pique-nique.

3.6 ESCALADE

3.6.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% pour les pratiquants de l'escalade d'été et de l'escalade d'hiver d'ici 1986;
- Avoir augmenté la fréquentation des parois d'escalade d'ici 1986.

3.6.2 STRATÉGIE

- Il faudra informer les groupes intéressés des opportunités d'escalade dans le parc et encourager une organisation prête à donner des stages d'initiation à l'escalade.

3.6.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- Le taux de satisfaction des visiteurs vis-à-vis l'accessibilité aux parois d'escalade;

- La fréquentation pour cette activité.

3.6.4 LIEUX DE PRATIQUE

- Les Grandes Cimes;
- L'Engoulevent;
- La Glissade;
- Le Cyriac;
- L'Ekwatek;
- Le Lambert;
- La Croisée.

3.6.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Ceux qui désirent faire de l'escalade durant l'été devront obligatoirement s'enregistrer au centre d'accueil principal pour des raisons de sécurité;

- Durant l'hiver, ceux qui le désirent peuvent camper en des endroits identifiés aux pieds des parois. Ils doivent payer et obtenir une autorisation à l'accueil Mercier;

- Le bois de chauffage n'étant pas fourni, les feux sont interdits.

3.7 COURTE RANDONNÉE À SKI

3.7.1 OBJECTIF DE GESTION

- Avoir développé, pour les visiteurs, un réseau de sentiers de courte randonnée à ski non entretenus dans la vallée de la Jacques-Cartier en 1985.

3.7.2 STRATÉGIE

- Il faudra offrir un produit différent de celui offert par le Ministère au camp Mercier. C'est pourquoi les sentiers sont entretenus non mécaniquement.

3.7.3 CRITÈRE DE PERFORMANCE

- Réalisation du réseau de sentiers.

3.7.4 LIEUX DE PRATIQUE

- Le secteur de la vallée de la Jacques-Cartier à partir du centre d'accueil.

3.7.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation pour cette activité;

- Il y a une salle de fartage dans le centre d'accueil principal;

- Les sentiers ne seront pas mécaniquement entretenus. Ils seront toutefois damés à l'occasion et signalisés;

- Les sentiers seront patrouillés.

3.8 Longue randonnée à ski

3.8.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir restauré les refuges associés à la longue randonnée à ski d'ici 1987:
  En 1984: Le camp Rémillard;
  En 1985: Le refuge Quatre-Jumeaux;
  Le refuge des Alliés;
  En 1986: Le refuge du Lac à la Chute;
  En 1987: Le camp Trois.

- Avoir diminué les coûts d'entretien des sentiers et des refuges de 25% d'ici 1985;

- Avoir augmenté la fréquentation pour la longue randonnée à ski de l'ordre de 200% d'ici 1987;

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% pour la longue randonnée à ski d'ici 1987.

3.8.2 STRATÉGIE

- Les refuges seront soit restaurés, soit détruits et reconstruits. Leur localisation sera revue en fonction d'un plan de développement intégré avec le réseau de longue randonnée pédestre.

3.8.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- La restauration des refuges;
- Le coût moyen d'entretien / jour-utilisateur;
- Le taux d'occupation des refuges et des campings d'hiver;
- Le taux de satisfaction des visiteurs.

3.8.4 LIEUX DE PRATIQUE

Au départ du camp Mercier:

- Le trajet de la vallée de la Jacques-Cartier: 80 km;
- Le trajet Sautauriski : 40 km;
- Le trajet Quatre-Jumeaux : 65 km.

3.8.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Il faut réserver à l'accueil Mercier pour cette activité;
- Les gens doivent obtenir une autorisation et défrayer le coût d'hébergement;
- Les sentiers ne sont pas entretenus mécaniquement. Ils sont balisés et patrouillés.

3.8.6 HÉBERGEMENT

En refuge:

- o Le camp no. 3 : 20 personnes
- o Le camp Quatre-Jumeaux: 8 personnes
- o Le Rémillard : 8 personnes
- o Le Sautauriski no. 1 : 8 personnes
- o Le Sautauriski no. 2 : 12 personnes
- o Le lac à la Chute : 8 personnes
- o Le lac des Alliés : 8 personnes

Dans chaque refuge, il y a un poêle à bois. Le bois de chauffage est fourni.

En camping d'hiver:

- o Le Carouge : 3 emplacements
- o Le Bec-Scie : 3 emplacements
- o Les Abris : 6 emplacements
- o L'Ekwatek : 10 emplacements
- o Le Morillon : 10 emplacements

Les sites sont identifiés. Les gens doivent réserver à l'accueil Mercier. Il n'y a aucun service et les feux sont interdits.

3.9 RANDONNÉE À RAQUETTE

3.9.1 OBJECTIF DE GESTION

- Avoir offert aux visiteurs un secteur du parc dans la vallée de la Jacques-Cartier où il sera possible de pratiquer la raquette dès 1985.

3.9.2 STRATÉGIE

- Il faudra délimiter un secteur de la vallée où il sera possible de pratiquer la raquette.

3.9.3 CRITÈRE DE PERFORMANCE

- Le taux de satisfaction des visiteurs.

3.9.4 LIEUX DE PRATIQUE

- Une aire de raquette dans le secteur du plateau accessible via le camp Mercier;

- Une aire de raquette dans le secteur de la vallée.

3.9.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation pour pratiquer la randonnée à raquette;

- Il n'y a pas de sentiers balisés ou entretenus dans l'aire de randonnée à raquette;

- Les aires de randonnée à raquette sont isolées des lieux de pratique de la courte et longue randonnée à ski.

3.10 VILLÉGIATURE

3.10.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir assuré un taux de 95% pour la location des chalets d'ici 1986;

- Avoir délégué à contrat l'entretien des chalets d'ici 1986;

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% de la part des usagers des chalets de villégiature d'ici 1985;

- Avoir dissocié l'activité pêche, des chalets de villégiature d'ici 1986.

3.10.2 STRATÉGIE

- Il faudra offrir un éventail d'activités plus large pour les usagers des chalets. Il faudra regarder aussi l'opportunité de contrat de service pour l'entretien.

3.10.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- Le taux de location de chalets;

- La délégation de l'entretien des chalets;

- Le taux de satisfaction;

- Le taux de fréquentation de la pêche quotidienne.

3.10.4 LIEUX DE PRATIQUE

- Les chalets:

Devlin no 1:	4 adultes
Devlin no 2:	8 adultes
Devlin no 3:	4 adultes
Devlin no 4:	2 adultes
Devlin no 5:	6 adultes

3.10.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Les chalets sont réservés via le système central de réservation du MLCP;

- L'accueil et la validation des droits d'accès se font à l'accueil Mercier;

- Les usagers des chalets peuvent pêcher sur les plans d'eau du plateau;

- Les chalets sont disponibles de la fin mai au début septembre pour l'été et de la mi-décembre à la fin mars durant l'hiver;

- Les chalets comprennent lits, poêles, réfrigérateurs, autres ameublements, eau chaude, eau froide, vaiselle, ustensiles.

3.11 CAMPING D'INTÉGRATION

3.11.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir augmenté la fréquentation des campings de l'ordre de 30% d'ici 1985;

- Avoir opéré un réseau de camping d'intégration nécessitant un entretien de routine équivalent à 0,2 PAO;

- Avoir aménagé 100 nouveaux emplacements et restauré ceux existants d'ici 1985:
  En 1984: 50 emplacements;
  En 1985: 50 emplacements.

- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% pour les usagers des campings d'intégration.

3.11.2 STRATÉGIE

- Les emplacements de camping seront choisis et aménagés en fonction de critères visant à réduire l'impact sur le milieu naturel et à augmenter la satisfaction des usagers;

- Les emplacements actuels au camping du Héron seront restaurés en 1983.

3.11.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- Le taux d'occupation des sites de camping;

- Le coût moyen d'entretien / nuit-campeur;

- Le nombre d'emplacements aménagés;

- Le taux de satisfaction.

3.11.4 LIEUX DE PRATIQUE

SITUATION EN 1983		SITUATION FUTURE
o Le Carouge	5 emplacements	50 nouveaux emplacements le long de la rivière Jacques-Cartier et 50 nouveaux emplacements sur le plateau dans le secteur du lac Sautauriski.
o Le Héron	12 emplacements	
o Le Morillon	25 emplacements	
o La Croisée	5 emplacements	
o Lac des Quatre-Jumeaux	8 emplacements	
o Lac Bourassa	10 emplacements	
o Camp Cadorette	5 emplacements	
o Camp Rémillard	4 emplacements	
Ainsi qu'un camping de groupe au Morillon et à la rivière Sautauriski.		

3.11.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- Il faut obtenir une autorisation et en payer le coût pour occuper un emplacement de camping;

- Les emplacements sont alloués selon le principe du premier arrivé, premier servi;

- Il est possible de réserver pour les campings de groupe;

- Les feux sont permis aux campings le Carouge, le Héron et le Morillon;
- Il y a des toilettes sèches à chacun des sites;
- Il n'y a pas de poubelles, les visiteurs doivent ramener leurs déchets.

3.12 CAMPING DE DESTINATION SEMI-AMÉNAGÉ

3.12.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir délégué la gestion du camping semi-aménagé en 1986;
- Avoir assuré un taux d'occupation de l'ordre de 80% d'ici 1987;
- Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95%.

3.12.2 STRATÉGIE

- Il n'est pas dans nos intentions d'opérer en régie le camping semi-aménagé dans le secteur de la vallée de la Jacques-Cartier. Un contrat sera octroyé pour la gestion de ce terrain de camping.

3.12.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- La délégation du camping;
- Le taux d'occupation des emplacements de camping;
- Le taux de satisfaction des visiteurs.

3.12.4 LIEUX DE PRATIQUE

- Le camping du Ruisseau Belleau (1986): 75 emplacements.

3.12.5 MODALITÉS PARTICULIÈRES

- L'accueil et l'émission des droits d'accès se font au poste d'accueil du camping;

- Les sites sont attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi.

3.13 RESSOURCES REQUISES POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS D'ICI 1988 (ESTIMÉS EN 000$ DE 1982)

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement
1983-1984	1,0	0,5	45,0	2,0
1984-1985	1,0	0,5	45,0	2,0
1985-1986	1,0	0,5	45,0	3,0
1986-1987	1,0	0,5	45,0	3,0
1987-1988	1,0	0,5	45,0	3,0

4. GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Ce chapitre énonce les principales démarches qui seront entreprises pour la gestion des équipements proposés dans le plan quinquennal d'immobilisation qu'on retrouve à l'annexe IV.

4.1 OBJECTIFS DE GESTION

- o Avoir rédigé un plan d'entretien des équipements d'ici 1985;
- o Avoir assuré un taux de satisfaction de plus de 95% pour les chemins et autres équipements (bâtiments) du parc;
- o Avoir assuré l'exécution d'un programme d'entretien préventif des bâtiments et de la machinerie d'ici 1984;
- o Avoir délégué l'entretien du centre d'accueil principal d'ici 1984;
- o Avoir délégué l'entretien du réseau routier et des stationnements du secteur de la vallée d'ici 1986;
- o Avoir délégué la gestion du camping semi-aménagé du ruisseau Belleau d'ici 1986;
- o Avoir délégué l'entretien des chalets et des embarcations du secteur du plateau d'ici 1986.

4.2 Stratégie d'intervention

Il y aura des contrats octroyés pour:

1) L'entretien du centre d'accueil principal;

2) L'entretien des chemins du secteur de la vallée pour l'été et l'hiver;

3) La gestion du camping semi-aménagé (accueil, entretien, etc.);

4) L'entretien du réseau routier, des chalets et des embarcations du secteur du plateau.

Le personnel verra surtout à réaliser une programmation d'entretien pour les différents équipements et à réaliser l'entretien mineur et d'appoint.

Les chalets Devlin et les embarcations seront sous la responsabilité des services collectifs de la réserve faunique des Laurentides jusqu'en 1986.

Une étude proposera différentes alternatives à l'utilisation des bâtiments existants et l'on essaiera de trouver une façon souple et économique de se doter d'atelier et d'entrepôts.

4.3 Critères de performance

- Le plan d'entretien des équipements;
- Taux de satisfaction des visiteurs vis-à-vis l'état des chemins et des équipements;

- o Le programme d'entretien préventif des équipements;

- o La délégation:
  - de l'entretien du centre d'accueil principal;
  - du réseau routier et des stationnements du secteur de la vallée;
  - de la gestion du camping semi-aménagé du ruisseau Belleau;
  - des chalets et des embarcations du secteur du plateau.

4.4 DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

4.4.1 RÉSEAU ROUTIER

- o 30 kilomètres de chemins de catégorie A, dont 10 kilomètres actuellement et 20 kilomètres en 1986;

- o 80 kilomètres de chemin de catégorie B.

4.4.2 SENTIERS

- o 65 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre (courte et longue);

- o 100 kilomètres de sentiers de randonnée à ski.

D'autres sentiers verront à s'ajouter en particulier la longue randonnée pédestre sur le plateau.

4.4.3 BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- o Centre d'accueil principal (1984) (10 km de la route 175):
  - 800 mètres carrés;
  - opération annuelle;

- alimentation électrique;
- puits artésien - fosse septique.

o Poste d'accueil (1984) (200 mètres de la route 175):
- 20 mètres carrés;
- opération annuelle;
- éclairage et chauffage électrique;
- puits artésien - fosse septique.

o Camp à l'Epaule (en opération) (2,0 km de la route 175):
- 75 mètres carrés;
- opération estivale;
- éclairage et chauffage électrique;
- eau par pompe;
- fosse septique.

Les plans du centre d'accueil secondaire Ruban et du poste d'accueil Jumeaux ne sont pas disponibles.

4.4.4 CAMPINGS RUSTIQUES

o 100 emplacements de camping rustique;
(D'autres emplacements s'ajouteront sur le plateau).

o 2 campings de groupe: le Sautauriski et l'Hirondelle: 40 tentes.

4.4.5 CAMPING SEMI-AMÉNAGÉ (ruisseau Belleau)

o 75 emplacements de camping semi-aménagé (1986).
(Possibilité de l'agrandir à 150 emplacements dépendant de la demande).

- 25 emplacements avec 3 services;
- 50 emplacements avec 2 services.

4.4.6 CHALETS

o 5 chalets de villégiature d'été et d'hiver:
  - alimentation électrique;
  - puits artésien et fosse septique.

o 1 pavillon (Lac à l'Epaule) géré par les établissements hôteliers.

4.4.7 REFUGES

o Il y a 7 refuges pour une capacité d'hébergement de 72 personnes par jour; ils sont utilisés l'hiver uniquement. Chaque refuge est équipé d'un poêle à bois. Le bois de chauffage est fourni.

4.4.8 TERRAINS DE PIQUE-NIQUE

o 7 endroits identifiés en 1983;

o 1 de plus en 1985;

o 2 de plus en 1987;

Pour un total de 10 terrains.

4.4.9 STATIONNEMENT

- 250 espaces de stationnement au centre d'accueil principal (1984);
- 50 espaces au pôle du Scotora (1986);
- 25 espaces à l'arrivée du canot-camping (1987).

4.4.10 VÉHICULES

- 1 camionette 2 x 4 - MLCP;
- 1 camion 5 tonnes - MLCP;
- 1 motoneige type Alpine - MLCP
- 4 camionettes 2 x 4 louées saison d'opération estivale;
- 2 camionettes 2 x 4 louées saison d'opération hivernale;
- 1 automobile Sedan louée 6 mois saison d'opération estivale.

4.5 ENLÈVEMENT DES ORDURES

Dans le secteur de la vallée, des sacs à déchets sont distribués lors de l'enregistrement. A leur sortie, les gens les laissent dans des récipients prévus à cette fin.

Ailleurs dans le parc, des poubelles sont distribuées en certains endroits. Les gardiens de territoire recueillent les déchets toutes les semaines. L'hiver, les usagers rapportent leurs déchets.

A moyen terme, il est prévu que les usagers rapporteront leurs déchets dans l'ensemble du parc. Cette stratégie visera à diminuer les coûts d'enlèvement des ordures et à sensibiliser progressivement les gens à la protection de leur environnement.

4.0 RESSOURCES REQUISES POUR LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS D'ICI 1988 (ESTIMÉS EN 000$ DE 1982)

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement
1983-1984	1,0	3,0	90,0	25,0
1984-1985	1,0	4,5	100,0	75,0
1985-1986	1,0	6,0	160,0	75,0
1986-1987	2,0	6,0	180,0	115,0
1987-1988	2,0	6,0	180,0	120,0

5. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET HISTORIQUES

5.1 STRATÉGIE D'INTERVENTION NATIONALE

Les ressources naturelles et historiques d'un parc sont l'ensemble des éléments qui le composent et qui font référence à l'air, l'eau, le sol, la flore, la faune et l'histoire. Ces composantes sont sujettes à diverses perturbations naturelles ou occasionnées par l'intervention humaine (érosion, épidémie, feu, etc.).

Au niveau d'un parc, c'est au responsable de la mise en valeur du milieu qu'il incombe de poser des actions concrètes pour protéger le territoire. Cette personne est aussi responsable des programmes d'éducation au milieu naturel qui est un moyen privilégié pour préserver le potentiel biophysique d'un parc.

Pour rencontrer l'objectif de préservation du milieu, un programme d'actions concertées doit être élaboré dans chaque parc. Ce programme se traduira par la rédaction d'un Plan de gestion des ressources spécifique à chaque parc qui sera en concordance avec une Politique de gestion des ressources édictée par la Direction générale des parcs.

Le plan de gestion des ressources déterminera pour chaque parc les actions à prendre pour gérer, mettre en valeur le milieu et prévenir sa dégradation. A un autre niveau, la politique présentera la stratégie d'ensemble à appliquer au niveau de la gestion des ressources et décrira les normes et mesures à suivre dans les situations communes à tous les parcs.

5.1.1 CONNAISSANCE DES RESSOURCES

L'objectif premier d'un parc est d'assurer la préservation et la mise en valeur des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel québécois. De plus, ce parc doit être rendu accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.

Pour répondre à ces exigences, le gestionnaire responsable du milieu doit connaître les ressources qu'il doit protéger afin de prescrire les aménagements nécessaires et les programmes de protection appropriés.

Dans un premier temps, les projets de recherche sont menés pour connaître le potentiel d'un territoire en vue de sa création officielle en parc de conservation ou de récréation.

Une fois le statut déterminé, une seconde phase d'études permet au gestionnaire d'acquérir "une connaissance spécifique de chacune des composantes du milieu naturel et des règles qui régissent leur évolution", tel que prescrit dans le document d'accompagnement no 5 de la politique sur les parcs québécois.

Le chapitre 6 du présent document définit de façon plus détaillée la recherche dans les parcs et son rôle en tant qu'outil de gestion.

5.1.2 AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES

Bien que les parcs soient créés avant tout pour préserver un territoire donné, il arrive que les gestionnaires doivent intervenir pour restaurer le milieu et lui redonner son caractère naturel.

La réhabilitation d'un banc d'emprunt, l'amélioration exceptionnelle du couvert forestier, le contrôle de certains animaux sont des exemples d'interventions sur le milieu. Cependant, elles doivent être réalisées de façon à minimiser les impacts et à respecter la volonté de conservation énoncée dans la politique sur les parcs.

Les détails concernant les programmes de restauration des ressources se préciseront au fur et à mesure que les études seront réalisées. Les recommandations apparaîtront alors dans le plan de gestion des ressources.

5.1.3 PROTECTION DES RESSOURCES

Une autre application de la gestion des ressources concerne la protection des ressources. Elle se traduit par des programmes de contrôle continu, par la réalisation du plan des mesures d'urgence, par l'application des règlements et par les programmes d'éducation au milieu naturel.

- Programmes de contrôle continu (monitoring)

  Le contrôle continu permet de prévenir la dégradation du milieu et de ses composantes. Il s'agit d'assurer un suivi pour surveiller l'évolution du phénomène étudié et de prendre les mesures nécessaires pour en assurer le maintien en bon état. Ces programmes s'appliquent autant aux aménagements (sentiers), qu'aux ressources forestières, fauniques et autres.

- Plan des mesures d'urgence

Le plan des mesures d'urgence concerne toutes les actions à poser dans les situations où l'on doit réagir promptement pour éviter une catastrophe, que ce soit dans les cas d'incendie, d'inondation, de pollution massive, de sauvetage etc. Il doit contenir la stratégie à adopter au niveau du personnel d'opération et du matériel à utiliser pour faire face à ces événements.

Ce plan doit être réalisé en collaboration par le responsable des services à l'usager et celui de la mise en valeur du milieu parce qu'il doit contenir des mesures pour protéger à la fois l'usager et la ressource.

- Application des règlements

Une autre façon d'assurer la protection des ressources consiste à appliquer la réglementation dans les parcs.

Le personnel habilité à le faire doit être vigilant, particulièrement dans les cas de braconnage, de circulation en des lieux interdits, de dommages causés à la faune et la flore, d'absence de permis de pêche ou de séjour, de dégradation du milieu naturel, etc.

Récemment, un décret gouvernemental ordonnait un règlement unique pour l'ensemble des parcs. Le regroupement des articles en un règlement standard favorisera sans doute leur compréhension de la part du public et en faciiitera l'application.

- Programmes d'éducation au milieu naturel

  Ces programmes et particulièrement ceux en interprétation de la nature sont un moyen privilégié pour sensibiliser les visiteurs à la préservation de ce territoire. Le plan d'interprétation viendra préciser la stratégie mise de l'avant dans ce domaine.

5.2 SITUATION DANS LE PARC DE LA JACQUES-CARTIER

Le parc de la Jacques-Cartier est presque entièrement entouré par la réserve des Laurentides. La gestion des ressources du parc est donc influencée par celle de la réserve. En particulier, les problèmes de la tordeuse et la gestion du lac Jacques-Cartier (réserve), source de la rivière Jacques-Cartier en sont des exemples et doivent être pris en considération dans la gestion de ce territoire.

5.2.1 OBJECTIFS DE GESTION

- Avoir collaboré à la rédaction du plan des mesures d'urgence et avoir implanté les mécanismes recommandés d'ici 1984;

- Avoir complété ou fait réaliser les études de base, l'analyse et la synthèse des ressources d'ici 1985;

- Avoir rédigé le plan de gestion des ressources d'ici 1986;

- Avoir constitué une équipe et avoir réalisé la formation du personnel responsable d'appliquer le programme de gestion des ressources d'ici 1986;

- Avoir structuré et implanté des programmes de contrôle continu (monitoring) des ressources d'ici 1988.

5.2.2 CRITÈRES DE PERFORMANCE

- Le plan des mesures d'urgence;
- La réalisation des études, l'analyse et la synthèse des ressources;
- Le plan de gestion des ressources;
- La réalisation du programme de formation;
- Les programmes de contrôle continu (monitoring).

5.2.3 PROJETS RÉALISÉS OU EN VOIE DE RÉALISATION

Certaines études d'ordre général ont été réalisées dans le cadre de la rédaction du plan directeur d'aménagement. La liste se trouve à la bibliographie du présent document. Ces études nécessitent d'être complétées par des projets spécifiques.

Les documents suivants ont été réalisés:

1- Mise en valeur du secteur des lacs (mars 1983);

2- Planification de l'interprétation et de la protection des ressources dans le parc de la Jacques-Cartier et dans le parc des Grands-Jardins (juillet 1983);

3- Histoire du parc de la Jacques-Cartier et du parc des Grands-Jardins (juillet 1983)

5.2.4 PROJETS À IMPLANTER

Toutes les mesures à prendre pour gérer les ressources seront élaborées de façon précise dans le Plan de gestion des ressources de la Jacques-Cartier dont la rédaction est prévue pour 1986. D'ici là, les études auront été complétées et la politique de la gestion des ressources sera disponible.

A ce stade-ci du développement du parc, au niveau de la gestion des ressources naturelles, nous ne pouvons que proposer une série de projets à implanter pour connaître, protéger ou restaurer les ressources naturelles et historiques du parc.

AIR

CLIMATOLOGIE

Pour mieux connaître les phénomènes atmosphériques (température, précipitations, vent, etc.) et leur influence sur le milieu, il serait souhaitable de prendre des ententes avec le ministère de l'Environnement pour l'établissement de stations de météo dans les limites du parc.

EAU

HYDROGRAPHIE, HYDROLOGIE, HYDROMÉTRIE

Des études importantes doivent être menées au niveau de la gestion des eaux parce qu'elles constituent une part importante du territoire et qu'elles représentent un habitat faunique essentiel.

1- Projet d'étude du nettoyage des berges de la rivière Jacques-Cartier par le ramassage des "pitounes" laissées sur les rives au temps de la drave. La présence des dépôts d'écorce en décomposition est l'une des principales causes de la couleur brunâtre de l'eau de la rivière.

2- Régularisation du débit de l'eau de la rivière Jacques-Cartier par l'établissement d'un protocole d'entente avec la Domtar, propriétaire du barrage du lac Jacques-Cartier.

3- Projet d'hydrométrie à mettre sur pied avec le ministère de l'Environnement pour prendre des relevés du niveau de l'eau au printemps le long des cours d'eau où sont prévus des aménagements.

4- Structurer et implanter un projet de surveillance de la qualité des eaux près des rivières et des lacs où des aménagements (chalets, centres, camping, etc.) sont construits ou prévus.

5- Réaliser l'inventaire des plans d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une étude et mise à jour des études déjà réalisées.

SOL

1- Le parc de la Jacques-Cartier de par sa topographie comportant une vallée encaissée pose des problèmes au niveau de la capacité de support et de l'accessibilité.

Une étude détaillée sur la capacité de support de ces zones fragiles sujettes à la dégradation s'avère nécessaire, particulièrement dans le contexte où l'on prévoit, à moyen terme une augmentation appréciable du nombre de visiteurs.

2- Réaliser une étude sur la localisation des bancs d'emprunt et des gravellières et proposer un programme de restauration de ces zones.

3- Faire réaliser une étude géomorphologique du Quaternaire en élaborant autour du thème de la glaciation pour mettre en relief l'explication des principales formes du paysage.

FLORE

1- Déterminer des places-échantillons permanentes pour mesurer de façon précise l'évolution des principaux peuplements forestiers du parc qui ne sont plus soumis à l'exploitation forestière.

2- Faire réaliser une étude de l'état de santé des peuplements forestiers pour déterminer les organismes pathogènes qui les affectent.

3- Faire réaliser une étude sur des éléments particuliers de la flore: champignons hallucinogènes, mousses phosphorescentes, etc.

FAUNE

ICHTYOLOGIE

1- Projet de restauration du saumon dans la rivière Jacques-Cartier (réaménagement d'anciennes frayères).

2- Maintien à l'état naturel des populations indigènes de truites mouchetées par la protection de l'habitat et l'application ferme de la réglementation.

3- Etude de la population relique de truite rouge d'eau douce (omble chevalier).

HERPÉTOLOGIE

1- Inventaire des reptiles et des amphibiens.

ORNITHOLOGIE

1- Un inventaire complet des oiseaux sera réalisé par le Service de la faune terrestre au cours de l'été 1983.

MAMMALOGIE

1- Les mammifères suivants devront faire l'objet d'une étude spécifique:

- o Ours (problèmes en relation avec la gestion des déchets, le comportement à adopter, etc.);

- o Castor (problèmes d'inondation, surpeuplement possible, etc.);
- o Orignal (expérience d'observation);
- o Chevreuil (peu fréquent à cette latitude);
- o Raton laveur (peu fréquent à cette latitude).

PERTURBATION ÉCOLOGIQUES

1- Projet d'étude sur la tordeuse du bourgeon de l'épinette pour connaître l'état de santé du couvert forestier en relation avec cet organisme pathogène.

2- Etude des polluants telles les précipitations acides et leurs effets sur le milieu (air, eau, sol, faune, flore).

5.3 RESSOURCES REQUISES POUR LA GESTION DES RESSOURCES D'ICI 1988 (ESTIMÉS EN 000$ DE 1982)

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement
1983-1984	--	0,5	15,0	1,0
1984-1985	1,0	1,0	60,0	100,0
1985-1986	1,0	2,0	90,0	100,0
1986-1987	1,0	2,0	90,0	100,0
1987-1988	1,0	2,0	90,0	100,0

6. RECHERCHE DANS LES PARCS

Présentement, il n'existe pas de politique spécifique sur la recherche dans les parcs. La tradition de création des parcs québécois est encore jeune. En effet, elle ne remonte qu'à l'année 1979 avec la création officielle du parc du Mont-Orford.

Pour pallier à cette lacune, le chapitre 6 fera l'objet d'une ébauche de politique sur la recherche dans les parcs sous la juridiction du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ce thème sera repris de façon plus détaillée dans la Politique de gestion des ressources et n'apparaîtra plus sous cette forme dans le plan de gestion des autres parcs.

Après avoir énoncé les buts poursuivis par la recherche, le présent chapitre définit quels sont les principes généraux qui doivent prévaloir à tout projet de recherche. Viennent ensuite les modalités de fonctionnement et la liste des principaux organismes concernés par ces études.

6.1 Buts

Au Québec, la recherche occupe une place importante à toutes les phases de l'administration des parcs. Dans un premier temps, des études sont menées par le Service de l'aménagement afin de connaître le potentiel d'un territoire particulier. Ces études permettent de proposer un zonage et un concept d'aménagement et de les présenter à la population lors des audiences publiques.

Dans un deuxième temps, après la création du parc, le gestionnaire responsable identifie et fait réaliser les études nécessaires qui doivent être poursuivies pour rencontrer les objectifs de gestion d'un parc de conservation ou de récréation.

En plus d'intervenir aux phases de planification d'aménagement et de gestion des parcs, la recherche peut être menée dans le but de vérifier certaines techniques ou de réaliser certains projets scientifiques, pourvu que les principes généraux énoncés plus loin soient observés. Comme les parcs québécois sont des territoires où il n'existe pas d'exploitation des ressources naturelles, ces zones-témoins pourront servir de référence lors de ce type de recherche.

Les résultats de toutes ces études serviront de sources de renseignement pour préparer les programmes d'interprétation de la nature qui informent le public sur le potentiel des parcs québécois.

En résumé, les buts poursuivis par la recherche dans les parcs du Québec et les territoires proposés sont les suivants:

- Recueillir les données de base pour connaître les composantes biophysiques et historiques d'un territoire afin de proposer un zonage et un concept d'aménagement;

- Orienter les phases d'aménagement et de mise en valeur du territoire en fonction du statut et du zonage établis;

- o Renseigner les gestionnaires sur les ressources et la capacité de support du milieu afin d'orienter les opérations en fonction des résultats obtenus;

- o Informer le public sur le potentiel du territoire par le biais des programmes d'éducation au milieu naturel.

La recherche constitue donc un support indispensable aux phases de planification, d'aménagement, de gestion et de mise en valeur du milieu.

6.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Comme la recherche est un outil de gestion indispensable, elle devra être réalisée en tenant compte des principes généraux suivants:

1) La recherche doit être menée avec le souci de protéger le parc et de mettre en valeur ses éléments.

2) Peu importe le domaine d'intervention, la recherche doit se faire à tous les niveaux: air, eau, sol, flore, faune. Elle doit aussi tenir compte de l'histoire humaine et des besoins de recherche dans le domaine socio-économique (enquêtes, etc.).

3) Tout projet de recherche doit être approuvé au préalable par les autorités du parc.

4) La recherche doit être menée par tout organisme reconnu ou par tout individu parrainé par un tel organisme afin de s'assurer de la qualité et de la pertinence des résultats produits.

5) Les participants doivent se conformer aux règlements en vigueur dans le parc. Si des modalités particulières de fonctionnement doivent être appliquées (prélèvements, déplacements, etc.), elles doivent être approuvées au préalable par le directeur du parc lors de la présentation du projet.

6) Une fois le projet réalisé, le ou les responsables du projet doivent remettre aux autorités concernées (parc, région, centre), des copies des rapports produits.

7) Tout projet de recherche doit faire l'objet d'une analyse et d'une évaluation par le responsable du parc pour déterminer si les objectifs ont été rencontrés.

6.3 MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les besoins d'études pour connaître les ressources d'un parc afin d'en assurer la protection sont évidents et parfois même urgents en terme de conservation du milieu. La recherche doit donc être encouragée. Elle doit cependant être réalisée de façon orchestrée pour pouvoir rencontrer les objectifs de gestion du parc. De plus, la pluralité des organismes voués à la recherche nécessite l'établissement de modalités de fonctionnement pour réaliser un programme de recherche intégrée.

Pour assurer une meilleure coordination des activités de recherche, le suivi doit être assuré au niveau du parc. Le nouvel organigramme identifié dans le document sur l'organisation administrative des parcs propose une telle fonction en la personne responsable de la mise en valeur du milieu.

Cette personne ou tout autre responsable des ressources d'un parc doit coordonner les projets de recherche réalisés sur le territoire concerné. Il doit réaliser l'intégration de toutes les études dans un plan de gestion des ressources naturelles et historiques.

Avant de faire réaliser un programme de recherche, le responsable doit s'assurer qu'une revue de toute l'information existante sur le parc soit disponible. Cette liste de projets évitera de recommencer un travail déjà réalisé dans le parc, dans le cadre d'un projet de maîtrise ou de toute autre étude antérieure.

Pour les sujets qui n'ont pas été traités, une liste de projets prioritaires doit être établie pour chaque parc. Pour faire réaliser ces études, le responsable de la mise en valeur du milieu doit faire appel aux organismes énumérés ci-après ou accepter les projets de recherche qui lui sont soumis par les divers intervenants.

Pour obtenir l'autorisation de procéder, tout projet d'études soumis aux autorités du parc devra donc comprendre les informations suivantes:

a) Objectifs poursuivis;

b) Description sommaire du projet;

c) Zones étudiées;

d) Méthodologie et instrumentation utilisées;

e) Nature des perturbations possibles du milieu: prélèvements, déplacements, etc.;

f) Support logistique.

L'établissement de ce processus n'a pour but que d'assurer aux gestionnaires du parc que la recherche effectuée sur le territoire rencontre les priorités établies et serve de support pour réaliser une saine gestion du parc.

6.4 Organismes mis à contribution

Les projets de recherche réalisés dans les parcs peuvent avoir des conséquences majeures sur la gestion de ces territoires. Les études doivent donc être effectuées par un personnel qualifié, sensibilisé à l'objectif de conservation de ces lieux protégés.

Les gestionnaires peuvent faire appel à plusieurs organismes reconnus dans le domaine de la recherche, en fonction des sujets à traiter. La liste suivante en présente les principaux.

1) Direction générale de la faune (M.L.C.P.);

2) Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune M.L.C.P.);

3) Certains autres ministères provinciaux:
   - Affaires culturelles (M.A.C.);
   - Energie et Ressources (M.E.R.);
   - Environnement du Québec (M.E.Q.);
   - Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.);

4) Service canadien de la faune du ministère de l'Environnement du Canada;

5) Universités.

Les gestionnaires font aussi appel aux organismes privés tels les firmes de consultants et autres contractants.

En conclusion, on ne saurait trop insister sur l'importance de déterminer des objectifs spécifiques pour chaque projet de recherche; de faire appel à du personnel qualifié pour réaliser ces études; d'assurer un suivi des projets et de faire une évaluation élaborée de chaque étude réalisée à l'intérieur des limites du parc.

7. GESTION DÉLÉGUÉE

La situation économique actuelle oblige de plus en plus les gestionnaires de parc à se tourner vers la délégation de gestion pour l'exécution de certains travaux et services. Cette procédure permet d'affecter les ressources humaines à des objectifs jugés plus prioritaires.

Une politique sur la délégation de gestion est présentement en rédaction. Elle contribuera à déterminer quels sont les activités ou services qui peuvent être délégués et quelle doit être la procédure à suivre en de pareil cas.

Pour le parc de la Jacques-Cartier, comme le démontre les chapitres précédents, certains services seront délégués. Le tableau suivant fait la synthèse des services que l'on prévoit déléguer à l'entreprise privée.

SERVICE	ENDROIT	ANNÉE
1. Entretien	Centre d'accueil principal	1984
2. Distributrices alimentaires	Centre d'accueil principal	1984
3. Bois de chauffage	Lieux où les feux sont permis	1984
4. Initiation aux activités de plein air	Vallée de la Jacques-Cartier	1984
5. Location de canots	Centre d'accueil principal	1985

SERVICE	ENDROIT	ANNÉE
6. Location de bicyclettes	Centre d'accueil principal	1985
7. Gestion du camping semi-aménagé	Ruisseau Belleau	1986
8. Entretien des chemins pour l'été et l'hiver	Secteur de la vallée	1986
9. Entretien du réseau routier, des chalets et des embarcations.	Secteur du plateau	1986

CONCLUSION

Le plan de gestion tient compte de tous les éléments essentiels au bon déroulement des opérations d'un parc. Il regroupe les ressources requises que nécessite sa gestion, dont le tableau suivant fait la synthèse:

SYNTHÈSE DES RESSOURCES REQUISES
POUR LE FONCTIONNEMENT
DU PARC DE LA JACQUES-CARTIER

Année	Effectifs réguliers	Effectifs occasionnels	Traitement	Fonctionnement	Capital
1983-1984	4,0	12,3	398,0	65,1	10,0
1984-1985	6,0	20,6	582,0	253,0	17,0
1985-1986	8,0	29,7	888,0	264,0	20,0
1986-1987	10,0	30,7	952,0	316,0	49,0
1987-1988	11,0	30,2	968,0	320,0	40,0

Le plan de gestion se veut être un instrument de planification qui permet d'éviter une gestion qu'on peut qualifier de ponctuelle; somme toute, il permet, dans la mesure du possible, de prévenir au lieu de subir.

BIBLIOGRAPHIE

A) DOCUMENTS DE BASE DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

1. BOURASSA, J.J. et C. THIBAULT, 1979. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire 1.7 Connaissance du cadre régional. M.L.C.P., Direction régionale de Québec, Service de l'analyse et de la programmation, Québec, 170 pp.

2. FORTIN, C., 1979. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire. 1.1 Principales composantes biophysiques du territoire. La faune - Partie B. M.L.C.P., Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région de Québec, 215 pp.

3. LEFEBVRE L., 1980. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire. 1.5 Evaluation de l'offre potentielle de récréation. M.L.C.P., Service des parcs et du plein air, région de Québec, 58 pp.

4. LE ROUZÈS, G., 1980. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire. 1.9 Philosophie et concepts d'aménagement déjà préconisés pour la vallée de la Jacques-Cartier. M.L.C.P., Direction des plans d'équipement, Québec, 175 pp.

5. LE ROUZÈS, G., R. POMERLEAU, 1980. Plan directeur de la Jacques-Cartier (version préliminaire). Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction des plans d'équipement, Québec, 89 pp.

6. LE ROUZÈS, G., 1979. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire. 1.3 Description d'évaluation du plan d'équipement actuel. M.L.C.P., Direction des plans d'équipement, Québec, 344 pp.

7. LE ROUZÈS, G., 1979. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire. 1.6 Evaluation de la clientèle actuelle. M.L.C.P., Direction des plans d'équipement, Québec, 55 pp.

8. LE ROUZÈS, G., 1979. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire. 1.1 Principales composantes biophysiques du territoire, Partie A. M.L.C.P., Direction des plans d'équipement, Québec, 153 pp.

9. POMERLEAU, R., 1980. Concept d'aménagement détaillé: zone d'ambiance de la vallée, Parc de la Jacques-Cartier. M.L.C.P., Direction des plans d'équipement, Québec, 26 pp.

10. POMERLEAU, R., 1980. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire. 1.8 Statut d'un parc de conservation. M.L.C.P., Direction des plans d'équipement, Québec, 13 pp.

11. POMERLEAU, R., 1979. Plan directeur de la Jacques-Cartier. Dossier d'inventaire. 1.4 Description et analyse du programme actuel d'animation. M.L.C.P., Direction des plans d'équipement, Québec, 63 pp.

B) AUTRES DOCUMENTS CONSULTÉS

1. DEAN, A., 1974. Illinois Outdoor Recreation. State of Illinois Department of Conservation, Springfield, Illinois, U.S.A., 155 p.

2. DIGNARD, A., 1983. Mise en valeur du secteur des lacs dans le parc de la Jacques-Cartier. Rosaire Gagné et Associés, Québec, 76 p.

3. ELLIOT, H., 1974. Deuxième Conférence Mondiale sur les Parcs Nationaux. Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Morges, Suisse, 557 p.

4. ENVIRONNEMENT QUÉBEC, 1982. La recherche scientifique dans les réserves écologiques. Direction des réserves écologiques et des sites naturels, 24 p.

5. McJAGGART Cowan, Ian. Natural Resources Research in Canada's National Parks: an evaluation. Natural Resources Division, National Parks Branch, Parks Canada, University of British Columbia, 196 p.

6. M.L.C.P., 1981. Le parc de la Jacques-Cartier, une saisissante architecture naturelle (brochure). Québec, 23 p.

7. M.L.C.P., 1982. La gestion des ressources naturelles. Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 84 p.

8. M.L.C.P., 1982. 1. La politique, les parcs québécois. Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 70 p.

9. M.L.C.P., 1982. 2. L'organisation du réseau, les parcs québécois. Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 139 p.

10. M.L.C.P., 1982. 3. L'aménagement, les parcs québécois. Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 120 p.

11. M.L.C.P., 1982. 4. Les activités et services, les parcs québécois. Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 115 p.

12. M.L.C.P., 1982. 5. La gestion des ressources naturelles, les parcs québécois. Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 84 p.

13. M.L.C.P., 1982. Plan de gestion provisoire du Parc Saguenay. Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 37 p.

14. M.L.C.P., 1982. Plan quinquennal de développement du réseau des parcs québécois. Service de la planification du réseau, Québec, 255p.

15. M.L.C.P., 1983. L'éducation au milieu naturel dans les parcs québécois. Proposition d'une politique, Service des politiques et des programmes, Direction générale du plein air et des parcs, 77 p.

16. M.L.C.P. 1983. L'organisation administrative des parcs. Rapport du groupe de travail, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 104 p.

17. MOSQUIN, T., 1981. Messages des parcs nationaux. Division de l'interprétation et de l'accueil, Direction des parcs nationaux, 173 p.

18. NADEAU, M., 1981. Système permanent d'enquête sur la fréquentation des territoires du gouvernement du Québec. Drouin, Paquin & Associés Ltée, 27 p. et annexe.

19. PARCS CANADA, 1980. Synthèse et analyse des ressources naturelles, parc national Forillon, volume 1. Service de la conservation des ressources naturelles, région de Québec, Québec, 96 p.

20. PARCS CANADA, 1981. Plan de conservation, parc national Forillon, volume 1. Service de la conservation des ressources naturelles, région du Québec, Québec, 117 p.

21. PARCS CANADA, 1982. Manuel du processus de planification de la gestion des parcs nationaux. Ottawa, 103 p.

22. PLASSE, R., 1982. Plan des mesures d'urgence, Parc du Mont-Orford. Mont-Orford, 37 p.

GLOSSAIRE

1- PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Il constitue la planification à long terme du réseau. Il permet d'esquisser l'ampleur qu'il prendra et de définir un ordre de priorités dans la mise en place des composantes du réseau pour les vingt prochaines années.

2- PLAN QUINQUENNAL

Il définit les projets à réaliser et détermine les ressources humaines et financières requises à chacune des cinq prochaines années pour les programmes de création, d'immobilisation et d'opération. Le tout étant préparé en fonction des priorités du plan de développement et des possibilités financières prévisibles de la période.

3- PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

Il rassemble les informations acquises sur le milieu, il explique ses valeurs, présente ses interdits et justifie l'organisation que l'on veut en faire. C'est un document qui sert de base à l'élaboration des plans détaillés et sur lequel se fondent les plans et programmes de gestion du parc.

4- PLAN DE GESTION

Il précise comment seront déployées les interventions de l'administration du parc pour la période prévue au plan directeur d'aménagement. On y retrouve année par année, tous les éléments détaillés en relation avec le programme d'investissement (immobilisations). Il comprend les modalités d'exploitation reliées à la gestion des ressources naturelles, à la gestion des services associés aux activités et à la gestion des équipements.

5- PLAN D'OPÉRATION ANNUEL

Il détaille à un niveau inférieur à l'élément de programme (i.e. direction, service, activité) les opérations et les ressources pour réaliser les productions prévues annuellement.

6- PLAN DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET HISTORIQUES

Après avoir fait l'inventaire des ressources d'un parc et mis sur pied un programme de connaissance de ce potentiel, le plan de gestion des ressources décrit comment elles seront gérées pour en assurer la préservation et la pérennité.

7- PLAN D'INTERPRÉTATION

Ce plan décrit les buts, les objectifs, les thèmes et la clientèle visée, les moyens et les méthodes utilisés, les lieux et la durée

d'opération, le personnel et les budgets nécessaires à la réalisation des activités d'interprétation. Ce plan d'interprétation s'intègre dans un plan de gestion plus global qu'est le plan de gestion du parc. Il est composé spécialement par et pour des gens travaillant dans un parc et oriente sur une base pluriannuelle toute la programmation de l'interprétation.

8- PLAN D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Ce document comprendra deux volets, soit l'inventaire et l'entretien préventif de tous les équipements du parc. Les équipements sont autant les routes, sentiers et autres aménagements que les bâtiments répartis sur tout le territoire.

9- PLAN DES MESURES D'URGENCE

Il concerne toutes les actions à poser dans les situations où l'on doit réagir promptement pour éviter une catastrophe, que ce soit dans les cas d'incendie, d'inondation, de pollution massive, de sauvetage, etc. Il doit contenir la stratégie à adopter au niveau du personnel d'opération et du matériel à utiliser pour faire face à ces évènements.

10- PLAN DE SIGNALISATION

Il recouvre l'ensemble des besoins en signalisation pour les routes et les activités pour l'ensemble d'un parc. Pour le volet signalisation routière, le plan doit aussi déterminer les besoins au niveau de l'acheminement vers le parc. Ce plan est réalisé à partir des normes et procédures contenues dans les cahiers de signalisation.

ANNEXE I

PARC DE LA JACQUES-CARTIER

(CARTES)

A. CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

B. ZONAGE

C. UNITÉS DE PAYSAGE

D. ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES EN 1981

NOTE: LES CARTES CI-JOINTES SERONT REPRODUITES EN COULEUR OU AVEC SYMBOLES DANS LE DOCUMENT FINAL.

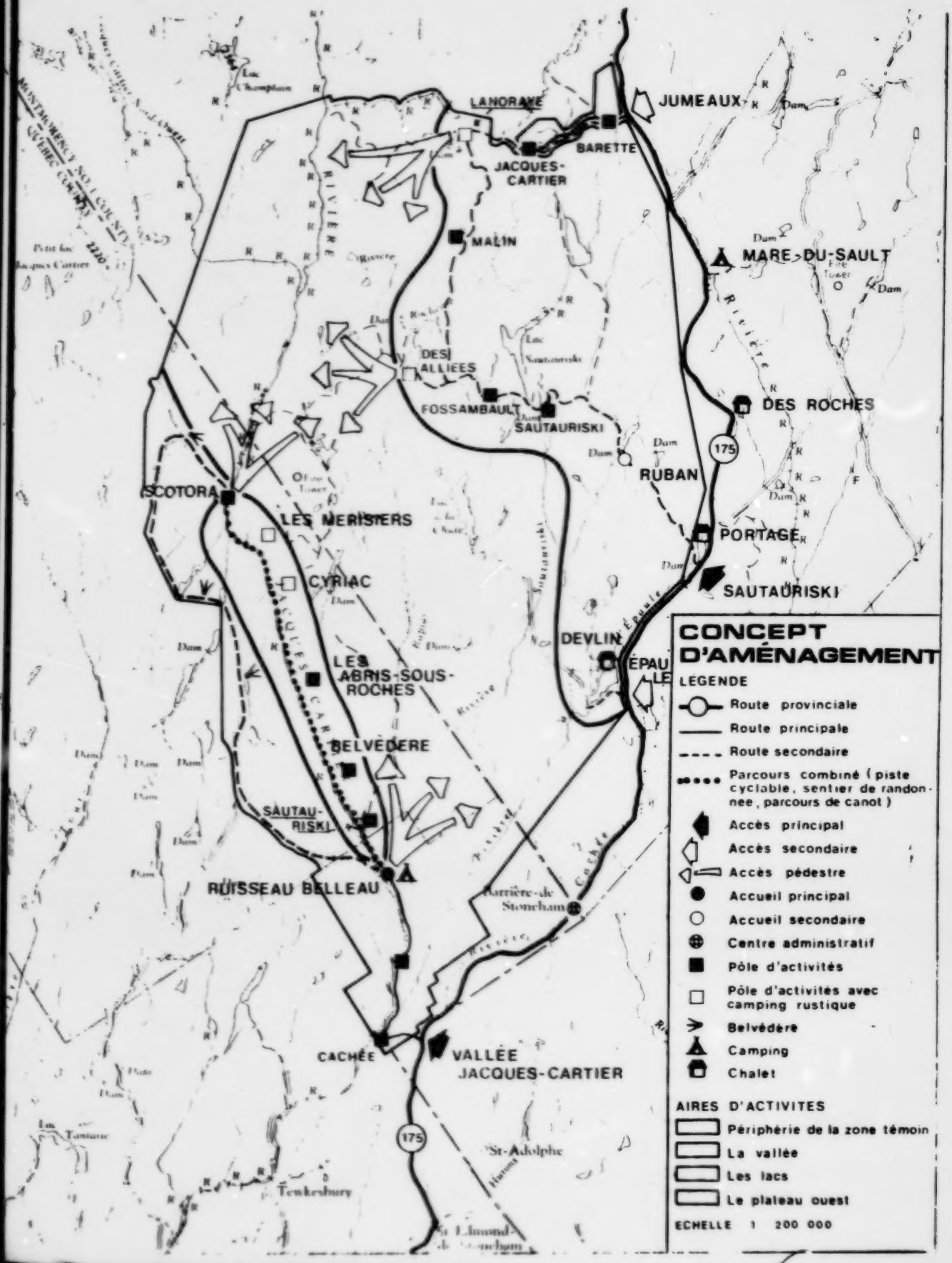
LANORAIE
JUMEAUX
BARETTE
JACQUES-CARTIER
MALIN
MARE-DU-SAULT
DES ALLIÉES
FOSSAMBAULT
SAUTAURISKI
DES ROCHES
175
RUBAN
SCOTORA
LES MERISIERS
PORTAGE
CYRIAC
SAUTAURISKI
DEVLIN
ÉPAU LE
LES ABRIS-SOUS-ROCHES
BELVÉDÈRE
SAUTAU-RISKI
RUISSEAU BELLEAU
Carrière de Stoneham
CACHÉE
VALLÉE JACQUES-CARTIER
175
St-Adolphe
Tewkesbury
CONCEPT D'AMÉNAGEMENT
LEGENDE
Route provinciale
Route principale
Route secondaire
Parcours combiné (piste cyclable, sentier de randonnee, parcours de canot)
Accès principal
Accès secondaire
Accès pédestre
Accueil principal
Accueil secondaire
Centre administratif
Pôle d'activités
Pôle d'activités avec camping rustique
Belvédère
Camping
Chalet
AIRES D'ACTIVITES
Périphérie de la zone témoin
La vallée
Les lacs
Le plateau ouest
ECHELLE 1 200 000

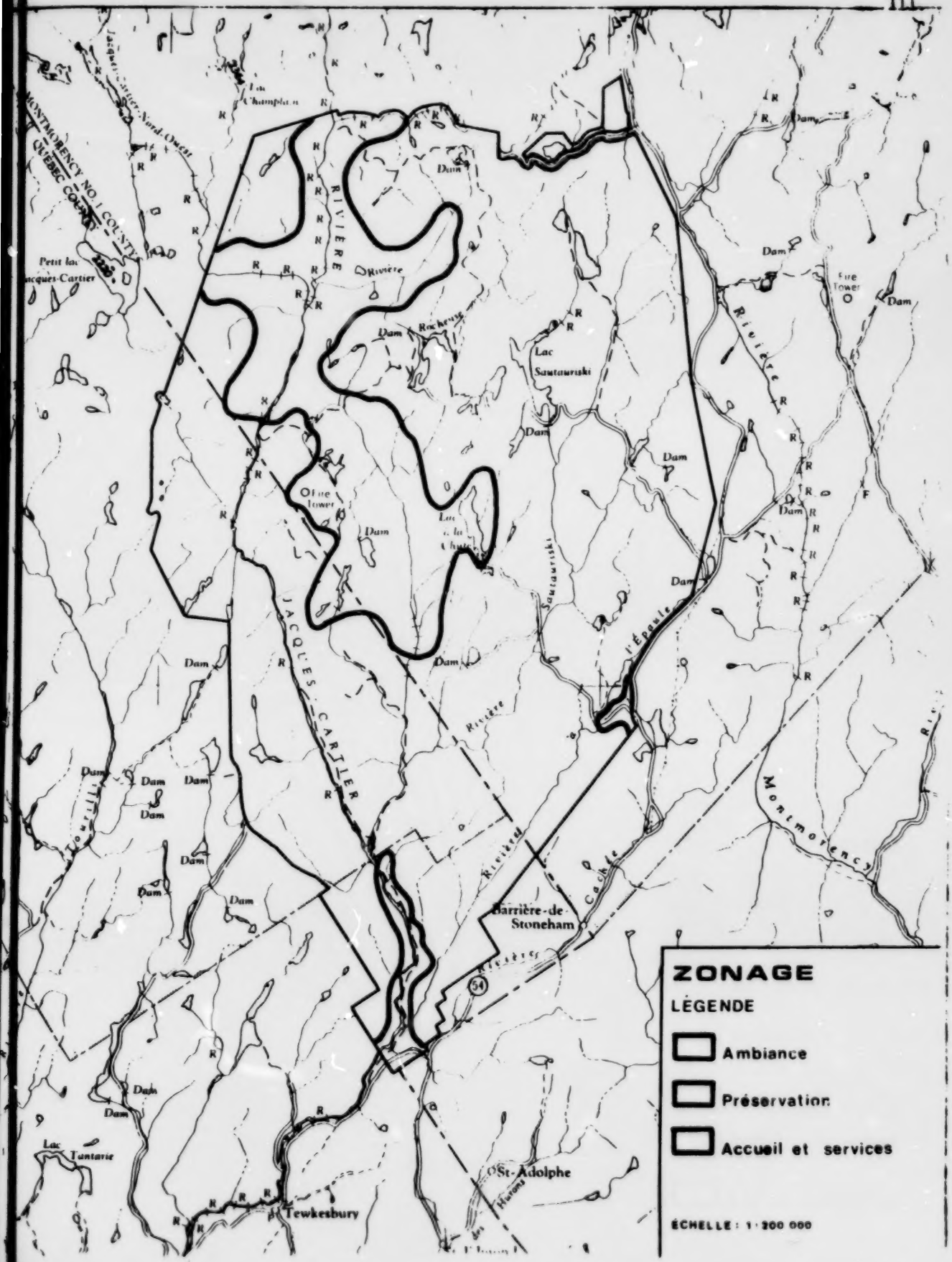
MONTMORENCY NO. 1 COUNTY
QUEBEC COUNTY
Petit lac Jacques-Cartier
Lac Champlain
RIVIERE
Rivière
Dam
Rocheux
Lac Sautauriski
Fire Tower
Rivière
JACQUES-CARTIER
Lac de la Chute
Sautauriski
l'Epaule
Rivière
Barrière-de-Stoneham
Rivière
Cachée
Montmorency
54
Lac Tantarie
Tewkesbury
St-Adolphe
Rivière
ZONAGE
LÉGENDE
Ambiance
Préservation
Accueil et services
ÉCHELLE : 1:200 000

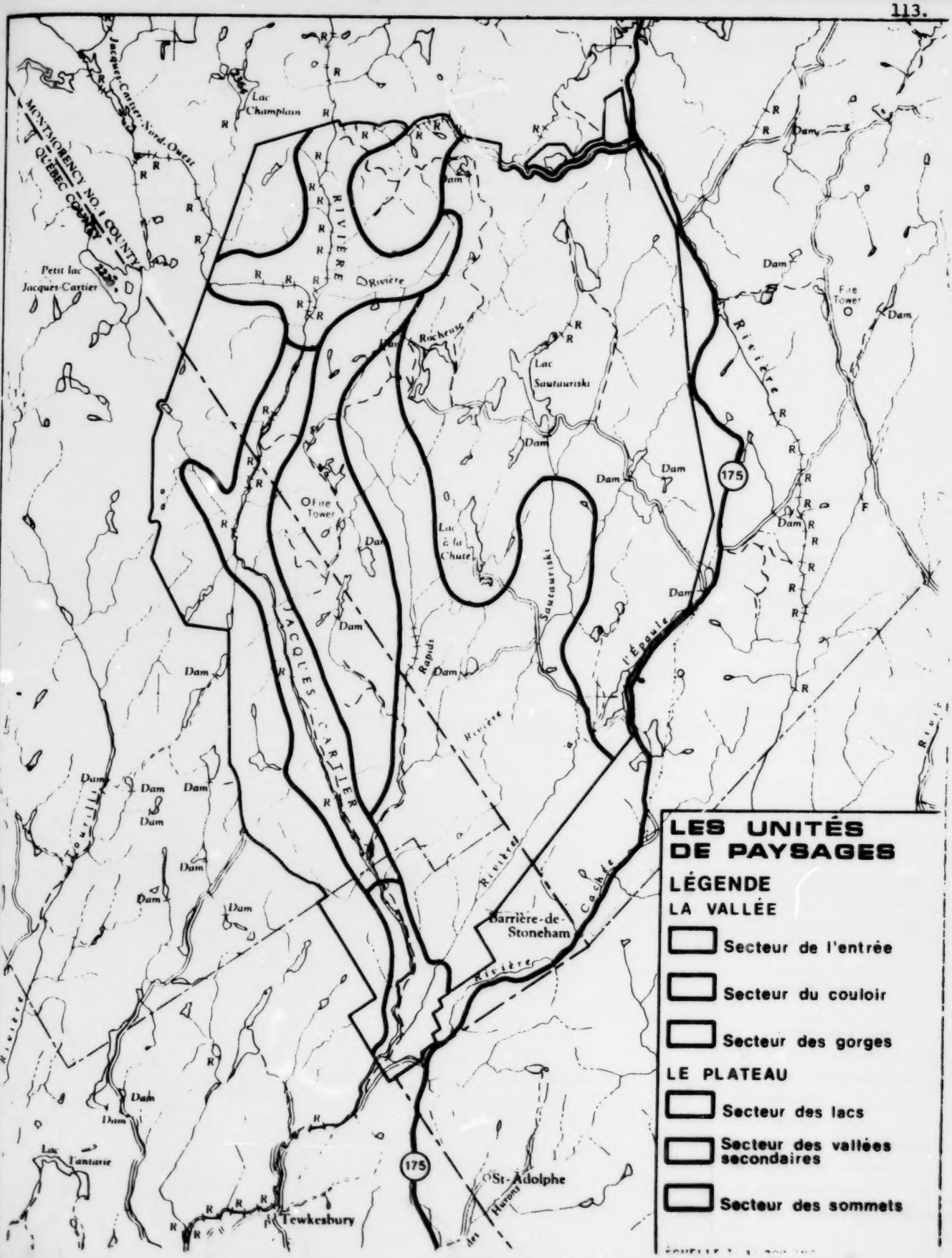
Jacques-Cartier-Nord-Ouest
Lac Champlain
MONTMORENCY NO. 1 COUNTY
QUÉBEC COUNTY
Petit lac Jacques-Cartier
RIVIÈRE
Rivière
Rocheux
Lac Sautauriski
Fire Tower
Dam
175
Lac à la Chute
Sautauriski
JACQUES-CARTIER
Rapids
l'Épaule
Rivière
Barrière-de-Stoneham
Cachée
Lac Tantarie
Tewkesbury
St-Adolphe
des Hurons
LES UNITÉS DE PAYSAGES
LÉGENDE
LA VALLÉE
Secteur de l'entrée
Secteur du couloir
Secteur des gorges
LE PLATEAU
Secteur des lacs
Secteur des vallées secondaires
Secteur des sommets

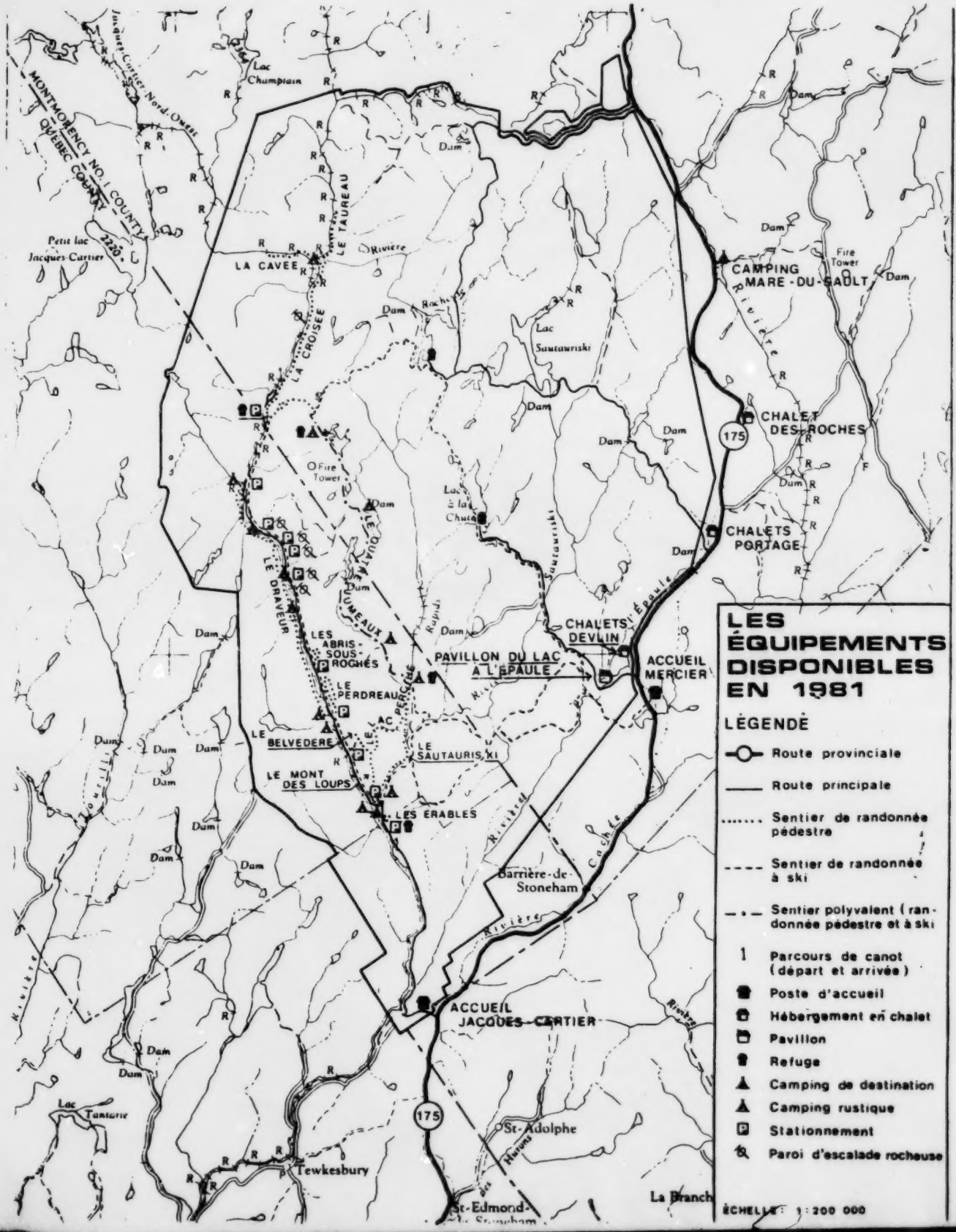

LES ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES EN 1981

LÉGENDE

- Route provinciale
- Route principale
- Sentier de randonnée pédestre
- Sentier de randonnée à ski
- Sentier polyvalent (randonnée pédestre et à ski
- Parcours de canot (départ et arrivée)
- Poste d'accueil
- Hébergement en chalet
- Pavillon
- Refuge
- Camping de destination
- Camping rustique
- Stationnement
- Paroi d'escalade rocheuse

ÉCHELLE : 1:200 000

ANNEXE II

PARC DE LA JACQUES-CARTIER

RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTE - ÉTÉS 1981 ET 1982

PARC DE LA JACQUES-CARTIER

RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTE - ÉTÉS 1981 ET 1982

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Pour avoir une meilleure conception de la fréquentation qualitative des territoires gérés par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, un système d'enquête a été mis sur pied par une firme spécialisée dans le domaine.

A partir des résultats obtenus lors de ces enquêtes tenues durant l'été de 1981 et 1982, nous dresserons un portrait général de l'utilisateur des activités et services du parc de la Jacques-Cartier. Il est à noter que même si ce territoire n'a été officiellement déclaré parc que le 11 novembre 1981, la portion de territoire qui fait l'objet de l'étude est essentiellement la même pour les deux années. A cause de problèmes survenus en 1982 au niveau de la distribution des questionnaires, il faut tenir compte que le nombre total de répondants est très différent pour les deux années soit 525 pour 1981 et 112 pour 1982. Il est à noter que pour savoir si les différences observées pour 1982 sont significatives ou non, des tests de "signification statistiques" doivent être faits à cause de la petitesse de l'échantillon. Faute de temps, ces tests n'ont pu être réalisés. Le lecteur est donc prié de tenir compte des résultats de 1981 surtout.

Pour les deux années, 1 000 questionnaires devaient être distribués. Le taux de répondants supérieur à 50% pour 1981 est considéré comme très bon pour ce type d'enquête et donne plus de crédibilité aux résultats obtenus.

Les objectifs visés par ces enquêtes étaient de connaître le profil socio-économique de l'utilisateur, son degré de satisfaction face aux activités pratiquées et aux services utilisés et finalement, d'identifier les besoins et attentes des intéressés.

QUESTION 1 A) - Avez-vous déjà visité ce territoire par le passé?

BUT DE LA QUESTION: - Pour identifier le pourcentage de nouveaux usagers qui visitent les territoires chaque année.

RÉSULTATS * : - En 1981, 57% des répondants ont coché oui.
En 1982, il y en a eu plus de 64%.

REMARQUES : - Cela représente une majorité de gens qui ont déjà visité le territoire.

A cause du système routier actuel, le parc de la Jacques-Cartier est un parc de destination, c'est-à-dire que le parc représente le but de la visite. Les entrées et sorties s'effectuent par le même endroit.

QUESTION 1 B) - Si oui, combien de fois avez-vous visité ce territoire au cours des douze derniers mois?

BUT DE LA QUESTION : - Pour estimer l'importance de la clientèle d'habitués par rapport à l'ensemble des usagers.

RÉSULTATS : - En 1981, 28,5% ont répondu 3 fois ou plus;
28,2% pour la première fois et 26,6%, 1 fois déjà.

- En 1982, 35,6% ont répondu 3 fois ou plus;
26%, 2 fois déjà et 20,5% pour la première fois.

REMARQUES : - Il semble qu'environ le 1/3 des gens reviennent 3 fois ou plus et pourraient être considérés comme des habitués.

---

* Les résultats tiendront toujours compte des items qui représentent les plus forts pourcentages.

QUESTION 2 A) - Quel type de voyage correspond le mieux à votre séjour actuel?

BUT DE LA QUESTION : - Pour connaître la proportion des usagers de fin de semaine par rapport aux autres usagers.

RESULTATS : - En 1981, 71,3% des gens font une balade d'un jour et la proportion des usagers de fin de semaine est de 8,8%.

- En 1982, la proportion des gens qui font une balade d'un jour est passée à 42,5% et le reste se répartit surtout entre les vacances de 3 jours (20,8%), le congé de fin de semaine qui a monté à 15,1% et les vacances prolongées (12,3%).

QUESTION 2 B) - Indiquez la principale raison qui vous a incité à visiter ce territoire pour le séjour actuel (cochez une seule case)?

BUT DE LA QUESTION : - Pour déterminer les principaux facteurs qui incitent les gens à fréquenter les territoires.

RESULTATS : - En 1981, 64,4% des gens ont coché la beauté naturelle, vient immédiatement après, la proximité géographique avec 13,7% et la pêche avec 10,3%.

- En 1982, la principale raison demeure encore la beauté naturelle avec 40,9% suivie de la pêche avec 20,9% la proximité géographique avec 14,5% et les vacances économiques avec 12,7%.

QUESTION 3 - Caractéristiques de la personne qui répond au questionnaire.

BUT DE LA QUESTION : - Les questions 3 A) à 3 F) sont posées pour dresser un portrait-robot du profil socio-économique des répondants.

QUESTION 3 A) - Sexe du répondant

RÉSULTATS : - En 1981, la proportion d'hommes qui ont répondu aux questionnaires était de 62,9%.

- En 1982, la proportion est passée à 70,5%.

REMARQUES : - On remarque que si le questionnaire a été rempli par le conducteur, plus d'hommes que de femmes conduisaient le véhicule lorsqu'ils sont allés au parc de la Jacques-Cartier.

- Pour connaître de façon plus juste la proportion d'hommes par rapport à celle des femmes, il faut voir la question 5.

QUESTION 3 B) - Age du répondant

RÉSULTATS : - En 1981, 46,1% des répondants ont entre 25 et 34 ans; suivi des gens entre 20 et 24 ans (23,4%). La proportion des 35 à 49 ans est de 18,4%. Les 20 à 49 ans représentent 87,9% des répondants.

QUESTION 3 B) (suite)

- En 1982, 39,4% des répondants ont entre 25 et 34 ans; suivi des 20 à 24 ans (25,7%). La proportion des 35 à 49 ans est passée à 21,1%. Les 20 à 49 ans représentent 86,2% des répondants.

REMARQUE :

- Il est à noter que pour avoir une meilleure idée de l'âge de l'utilisateur, il faut se référer à la question 5.

QUESTION 3 C)

- Scolarité du répondant

RÉSULTATS :

- En 1981, les universitaires représentent 47,6% des répondants; collégial, 32,7%. Ces deux groupes représentent 80,3% des répondants.
- En 1982, les universitaires représentent 44% des répondants; collégial 28,4%. Ces deux groupes représentent 72,4%. Le pourcentage des gens au secondaire est 25,7%.

QUESTION 3 D)

- Revenu personnel avant impôts (inscrire le revenu familial si les deux conjoints travaillent)

RÉSULTATS :

- En 1981, 27,9% des gens ont déclaré un revenu brut entre 15 000 et 24 999$; 14,3% entre 10 000 à 14 999; 13,2% entre 35 000 et plus.
- En 1982, 21,4% ont déclaré un revenu brut de 35 000$ et plus; 17,5% entre 15 000 et 24 999$; 13,6% entre 5 000 et 9 999$ et 13,6% ont entre 5 000 et moins.

REMARQUES :

- En 1981, ceux ayant un revenu de 15 000$ et plus représentent 57,5% des répondants.
- En 1982, ces mêmes catégories représentent 53,5% des répondants.

QUESTION 3 E) - Fonction du répondant

RÉSULTATS :

- En 1982, les cadres moyens représentent 28,7% des répondants; la catégorie des étudiants représente 21,8%, suivie de très près par celle des techniciens avec une proportion de 20,9%.
- En 1982, la plus forte proportion est de 26,2% d'étudiants, suivie des techniciens avec 17,8%, les cols bleus 15,9%, les cadres moyens 15%.

QUESTION 3 F) - Provenance du répondant

RÉSULTATS :

- En 1981, 52,3% des répondants proviennent de la ville de Québec; suivi par 25,7% des gens provenant de la région de Québec. Les gens de la ville de Montréal représentent 7%; et la région de Montréal, 3,2%. Ceux en provenance des autres pays représentent à eux seuls 4,6% des répondants. (Les Etats-Unis y comptant pour 0,8%).
- En 1982, 43,2% des gens proviennent de la ville de Québec; 25,2% de la région de Québec; 11,7% de la ville de Montréal; 6,3% de la région de Montréal. Ceux en provenance des autres pays représentent 4,5% des répondants (Les Etats-Unis y comptant pour 0,9%).

REMARQUES :

- Pour les deux années, une forte proportion de gens proviennent de la ville de Québec et de ses environs soit 78% en 1981 et 68,2% en 1982.
- Proportionnellement au bassin de population de Montréal et de ses environs, peu de gens proviennent de cette région soit 10,2% en 1981 et 18% en 1982.
- Une clientèle non négligeable provient des pays autres que les Etats-Unis, soit 3,8% en 1981 et 3,6% en 1982.

QUESTION 4 - Pour la durée de votre séjour actuel sur ce territoire êtes-vous membre de:

BUT DE LA QUESTION : - Pour identifier le groupe-cible qui fréquente les territoires.

RÉSULTATS : - En 1981, 31,6% des gens venaient en groupes d'amis, 29,6% en famille et 29,6% en couple.

- En 1982, 41,8% des gens venaient en groupes d'amis, 22,7% en couple et 18,2% en famille.

QUESTION 5 - Combien de membres de votre groupe en vous incluant appartiennent à chacune des catégories d'âge et de sexe suivante?

BUT DE LA QUESTION : - Pour définir le groupe-cible en termes du sexe et de l'âge des usagers.

RÉSULTATS : - En 1981, les hommes et les femmes de 25 à 34 ans représentent la plus forte majorité (groupe-cible) avec 33,1%.

- En 1982, les hommes et les femmes de 25 à 34 ans sont aussi en majorité avec 32,8%.

REMARQUES : - Le répondant devait compter tous les occupants du véhicule.

- Les hommes et les femmes de 25 à 34 ans représentent seulement 16,5% de l'ensemble de la population du Québec.

- En 1981, les 0-34 ans représentent 82,8% des gens qui font l'objet de l'enquête, soit 1 875 personnes*. En 1982, les 0-34 ans représentent 86,5% des gens qui font l'objet de l'enquête, soit 467 personnes.

---

* Ces chiffres tiennent compte de tous les occupants de la voiture.

REMARQUES (Question 5 suite) : - En 1982, les hommes sont en majorité avec 55,4% et en 1982, les hommes comptent pour 60,8% de la totalité des personnes concernées.

QUESTION 6 - Quelle est la durée de votre séjour actuel sur ce territoire (les parties de journée comptant pour un jour)?

BUT DE LA QUESTION : - Pour déterminer la durée moyenne du séjour actuel.

RÉSULTATS : - En 1981, 79,8% des gens passent une journée ou moins dans le parc, suivi par 9,3% des gens qui y passent 2 jours et 6,3% pour 3 jours.

- En 1982, 53,2% des gens passent une journée ou moins dans le parc, suivi par 22% pour 3 jours et 11,9% pour 2 jours.

REMARQUES : - En 1981, 95,4% des gens viennent au parc pendant 3 jours et moins. En 1982, cette proportion passe à 87,1% pour la même durée de séjour.

QUESTION 7 - Satisfaction au niveau des activités

RÉSULTATS : - Les activités pratiquées par une bonne proportion de gens et qui sont jugées satisfaisantes sont, en ordre décroissant:

1981	1982
1- Canotage (94%)	1- Canotage (100%)
2- Interprétation (93,2%)	2- Interprétation (93,8%)
3- Visite, pique-nique (91,4%)	3- Canot-camping (88,9%)

REMARQUES : - En tenant compte du nombre de personnes ayant pratiqué les activités, les gens semblent satisfaits dans l'ensemble.

- Les 5 activités pratiquées par le plus de gens faisant l'objet de l'enquête sont dans l'ordre décroissant:

1981	1982
1- Randonnée pédestre (29,2%)	1- Randonnée pédestre (26%)
2- Visite, pique-nique (16,1%)	2- Canotage (14%)
3- Canotage (12,8%)	3- Interprétation (11,2%)
4- Baignade (12%)	4- Baignade (10%)
5- Interprétation (11,2%)	5- Visite, pique-nique (10%)

- Les activités les plus pratiquées qui sont jugées à améliorer par une certaine proportion de gens:

1981	1982
1- Pêche à gué (37,7%)	1- Pêche à gué (30%)
2- Cueillette de fruits (15%)	2- Baignade (29,4%)
3- Baignade (14,1%)	3- Randonnée pédestre (19,6%)
4- Randonnée pédestre (13,1%)	4- Visite, pique-nique (17,6%)

QUESTION 7 B) - Satisfaction au niveau des services

RÉSULTATS : - En 1981, des 22 personnes qui ont utilisé un camping aménagé, 95,5% sont satisfaites. Des 72 personnes qui ont utilisé un camping rustique, 76,4% seulement sont satisfaites.

- En 1982, des 13 personnes qui ont utilisé un camping aménagé, 92,3% sont satisfaits. Des 35 personnes qui ont utilisé un camping rustique, 77,1% seulement sont satisfaites.

REMARQUES : - Pour les deux années, la satisfaction semble très bonne au niveau des campings aménagés mais il y aurait place à amélioration au niveau des campings rustiques.

- En réalité se sont tous des campings rustiques.

QUESTION 7 C) - Dans quel but avez-vous pratiqué les activités mentionnées plus haut (cochez une seule case)?

BUT DE LA QUESTION : - Pour identifier les activités ou services qui répondent le mieux à la mission de la Direction des parcs, à savoir l'utilisation du milieu naturel.

RÉSULTATS : - En 1981, 48,9% des gens viennent au parc pour avoir un contact reposant avec la nature, 25% y viennent pour le sport de plein air; 24,3% pour découvrir le milieu naturel.

- En 1982, 39,8% y viennent pour avoir un contact reposant; 34% pour le sport et 22,3% pour découvrir le milieu naturel.

QUESTION 8 - La variété des activités ou des services était-elle suffisante?

BUT DE LA QUESTION : - (Les questions 8 à 11 servent à évaluer les besoins et les attentes des intéressés face aux disponibilités actuelles et potentielles)

RÉSULTATS : - En 1981, plus de 94% des gens trouvent que la variété des activités ou services est suffisante.

- En 1982, c'est à 100% que la variété est jugée satisfaisante.

QUESTION 9 - Quel a été votre niveau de satisfaction par rapport à chacun des items suivants?

RÉSULTATS : - Les principaux items qui suscitent le plus de satisfaction sont, en ordre décroissant:

1981	1982
1- Coûts (98,6%)	1- Heures d'ouverture (96,1%)
2- Service d'accueil (98,1%)	2- Tranquilité des lieux (95,3%)
3- Heures d'ouverture (96,7%)	3- Service d'accueil (95,2%)
4- Tranquilité des lieux (94,9%)	4- Service de sécurité (94,2%)
5- Propreté (94%)	5- Propreté (92,1%)

REMARQUES : - Les items qui ont été jugés à améliorer par une certaine proportion des gens:

1981	1982
1- Etat des routes (62,9%)	1- Etat des routes (65,3%)
2- Signalisation (16,8%)	2- Signalisation (34%)
3- Disponibilité de brochures (10,8%)	3- Stationnement (16,5%)
4- Service de sécurité (10,6%)	4- Coûts (15,5%)
5- Stationnement (9,2%)	5- Disponibilité des brochures (9,7%)

QUESTION 10 - Parmi les énoncés suivants, cochez ceux qui pourraient vous faire apprécier davantage votre séjour sur ce territoire (cochez une ou plusieurs cases, au besoin).

RÉSULTATS : - Dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de l'état actuel. Parmi les items qui pourraient aider à améliorer le séjour on trouve:

1981	1982
1- Eviter la concentration des usagers (22,2%)	1- Eviter la concentration des usagers (24,1%)
2- Organiser des activités pour mieux faire connaître le territoire (18,8%)	2- Rendre les sites intéressants plus accessibles (16,1%)
3- Rendre les sites intéressants plus accessibles (18%)	3- Organiser des activités pour mieux faire connaître le territoire (14,3%)

QUESTION 11 - En terme de moyen de contrôle pour protéger le milieu naturel de ce territoire, comment considérez-vous chacun des éléments suivants:

RÉSULTATS : - Les moyens de contrôle jugés acceptables par le plus de gens sont dans l'ordre décroissant:

1981	1982
1- Arrêt obligatoire entrée et sortie (95,6%)	1- Enregistrement obligatoire pour les activités (94%)
2- Interdiction accès zones fragiles (91,3%)	2- Arrêt obligatoire entrée et sortie (91,5%)
3- Présence de patrouilleurs (88,7%)	3- Interdiction accès zones fragiles (89,6%)
4- Enregistrement obligatoire pour les activités (87,3%)	4- Présence de patrouilleurs (85,9%)
5- Nombre maximum d'utilisateurs/ jour (76,2%)	5- Nombre maximum d'utilisateurs/ jour (75,7%)

REMARQUES : - Il est à remarquer que pour les deux années, le moyen de contrôle no 5 est considéré en dernier lieu et est même jugé inacceptable par 9% des gens en 1981 et 7,2% en 1982.

QUESTION 12 - A combien estimez-vous vos dépenses, par personne, associées à la durée de votre séjour sur ce territoire (inclure le coût encouru en transport, hébergement, nourriture, amusement et matériel, dans un rayon de 40 kilomètres du territoire)?

BUT DE LA QUESTION : - Pour évaluer l'impact économique de la fréquentation des territoires dans chacune des régions.

RESULTATS : - En 1981, 51,1% des gens dépensent entre 1 et 25$ par personne; 36,8% ne dépensent rien et 8,9% entre 26 et 50$.

- En 1982, 50,9% des gens dépensent entre 1 et 25$ par personne; 19,6% ne dépensent rien et 11,6% entre 26 et 50$.

QUESTION 13 A) - Afin de faciliter la classification du questionnaire, indiquez la journée où celui-ci vous a été remis:

BUT DE LA QUESTION : - Pour vérifier si le ratio de distribution correspond à peu près dans les mêmes proportions au ratio de fréquentation.

RÉSULTATS : - En 1981, les questionnaires ont été complétés le dimanche dans une proportion de 37,8%, le samedi 25,6% et le lundi 11,5%

- En 1982, le dimanche 28%; le lundi 21,5%; le samedi 15%.

QUESTION 13 B) - La date où celui-ci fut complété:

BUT DE LA QUESTION : - Pour vérifier si, dans certains cas, la période à laquelle le questionnaire fut rempli a pu agir sur les résultats obtenus.

RÉSULTATS : - En 1981, les questionnaires ont été complétés dans la période du ler au 15 septembre dans une proportion de 26% et dans la période du 16 au 31 août dans une proportion de 18,1% ce qui totalise près de 45% de l'ensemble des périodes.

- En 1982, les questionnaires ont été complétés dans la période du 16 au 30 juin dans une proportion de 29,2% et du ler au 15 juin dans une proportion de 22,2%, ce qui totalise plus de la moitié de l'ensemble des périodes.

REMARQUES : - Des problèmes au niveau de la distribution sont responsables des résultats très disparates pour les deux années.

ANNEXE III

VALLÉE DE LA JACQUES-CARTIER

FRÉQUENTATION

VALLÉE DE LA JACQUES-CARTIER

FRÉQUENTATION

ACTIVITÉS	1978	1979	1980	1981	1982
Canotage	2 668	3 412	4 882	2 358	4 756
Canot-camping	3 144	2 784	4 076	3 639	1 656
Courte randonnée pédestre	7 959	3 884	3 330	6 942	2 900
Longue randonnée pédestre	*	153	2 016	2 086	1 370
Escalade	525	464	347	76	4
Interprétation de la nature	**	1 944	2 673	4 269	4 197
Pêche	5 256	5 884	7 592	5 270	7 015
Visite et pique-nique	14 991	10 714	13 871	9 303	12 681
Camping rustique	7 158	12 157	15 546	9 908	9 771
TOTAL:	41 701	41 396	54 333	43 851	44 350

NOTE: Il faut tenir compte que ce territoire n'est devenu parc qu'en novembre 1981. De plus, la cueillette des données a quelque peu variée d'une année à l'autre. Il ne faudrait donc pas déterminer des tendances trop hâtivement. Les statistiques des prochaines années, infirmeront ou confirmeront ces résultats.

* Non recensée comme telle, inscrite à courte randonnée pédestre.

** Non recensée comme telle, inscrite à visite.

ANNEXE IV

PLAN QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS

PLAN QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS

(ESTIMÉS EN 000$ DE 1982)

ELEMENTS DE PROGRAMMES	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	TOTAL
ZONE D'ACCUEIL PRINCIPAL						
. Route d'accès	435,0	925,0				1 360,0
. Ponts (4)	220,0	130,0				350,0
. Asphalte			400,0			400,0
. Surveillance des travaux	70,0	160,0				230,0
. Plans et devis	145,0	100,0				245,0
. Stationnements (et aménagement paysager)			345,0			345,0
. Camping de destination (semi-aménagé) et pique-nique				400,0		400,0
. Bâtiment d'accueil avec services		500,0				500,0
. Alimentation électrique		190,0				190,0
. Pont (rivière Jacques-Cartier)			450,0			450,0
ZONE D'AMBIANCE DE LA VALLEE						
. Sentiers		100,0	100,0			200,0
. Piste cyclable					400,0	400,0
. Aires de repos et correction de bancs d'emprunt			500,0			500,0
. Camping d'intégration (rustique)			150,0			150,0
. Pôle d'activités Scotora			100,0	100,0		200,0
. Pont-Banc (consolidation)		100,0				100,0
ZONE D'AMBIANCE DU PLATEAU-EST (SECTEUR DES LACS)						
. Route d'accès			500,0	500,0		1 000,0
. Centre d'accueil secondaire du lac Ruban			150,0			150,0
. Pôles d'activités du secteur des Lacs				100,0		100,0
. Route du plateau ouest (accès secondaire à la vallée)			1 500,0	2 000,0		3 500,0
. Centre administratif					200,0	200,0
TOTAL	870,0	2 205,0	4 195,0	3 100,0	600,0	10 970,0

POOR

QUALITY

ORIGINAL